

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 54

Séance tenue le 21 janvier 2003, à 13 h 30
Hôtel Delta
2685, rue King Ouest
Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 21 JANVIER 2003.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
ANTOINE DOYON.....	6
BERTRAND LACHANCE	10
JEAN DUQUETTE	24
PETER KILBURN, BERNARD LAPOINTE	35
REPRISE DE LA SÉANCE	48
VICTOR BLAIS	48
JACQUES BLAIS.....	66
FRANÇOIS BENOÎT.....	79
DENISE GAUDET.....	87

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonjour, et bienvenue à cette 33e séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Donc, pour ceux qui n'étaient pas là, hier, je me présente. Je suis Louise Boucher, je préside cette commission d'enquête et d'audiences publiques et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

15 Donc, nous poursuivons la séance entamée hier soir, ici, à Sherbrooke. Nous allons d'abord, avant de céder la parole aux citoyens qui se seront préalablement inscrits au registre, et il y en a déjà qui sont inscrits, nous allons, avant donc de vous céder la parole, faire un appel de documents et un appel de questions laissées en suspens auprès des personnes-ressources présentes dans la salle.

20 Alors, je commencerais immédiatement avec monsieur Sanfaçon du ministère de l'Agriculture.

M. DENIS SANFAÇON :

25 Bonjour, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

M. DENIS SANFAÇON :

30 Nous déposons un petit dépliant qui s'intitule: *Identification volontaire de puits en milieu agricole*, et auquel le ministère a contribué, et dont le directeur régional de la région vous a parlé dans sa présentation, hier. Il n'y a pas de question laissée en suspens. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

35 D'accord. Monsieur Robitaille?

40 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Bonjour, madame la présidente! Bonjour, messieurs les commissaires! Je fais un retour sur une information, suite à une demande à Montréal, concernant la fiscalité dans le cas des entreprises agricoles. Alors, j'ai vérifié au sein de notre organisation. On n'a pas les
45 ressources compétentes pour être en mesure de répondre adéquatement aux questions de la Commission qui pourraient survenir dans le cadre de la fiscalité versus un transfert d'entreprise en intégration.

Maintenant, ces personnes-ressources là peuvent être sollicitées auprès des différents ministères concernés, ministère du Revenu du Québec et, aussi, au ministère fédéral. Mais aussi auprès de bureaux de comptables où ils ont des fiscalistes spécialisés dans le milieu agricole, à ce moment-là, ils pourraient sûrement répondre aux questions de la Commission par rapport à tout l'aspect fiscalité des transferts d'entreprises agricoles.

55 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.
Madame Galarneau.

60 **Mme LOUISE GALARNEAU :**

Bonjour, madame la présidente!

65 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

Mme LOUISE GALARNEAU :

70 Ça me fait plaisir de vous apporter une information par rapport à la dernière requête qui a été faite en toute fin de session, hier soir, où quelqu'un nous a demandé la référence exacte d'un document, apparemment d'environ 500 pages, qui viendrait du gouvernement fédéral. Ce matin, j'ai eu l'information de première main, directement du docteur Benoît Gingras qui, lui-même, est allé à la source, parce que je pense que la question avait aussi été posée dans une
75 autre région, probablement Québec, je crois.

Alors, lui-même a communiqué, a vu l'article du *Citizen* qui, apparemment, citait cette référence-là au mois de mars 2002, et même cet article-là était très vague, on ne donnait pas vraiment de référence. Alors, il est remonté jusqu'à Agriculture Canada, la Direction générale de gestion intégrée, donc au gouvernement fédéral. Il a parlé avec monsieur Victor Desroches qui, lui, avait lu ce qui avait été publié dans *Citizen*. Et, ce qui avait été dit, à ce moment-là, ne référait pas du tout à une publication officielle du gouvernement fédéral, mais plutôt à un recueil

de citations de lettres, de rapports de réunions qui avaient lieu pendant je ne sais combien de temps et ça représentait au-dessus de 500 pages.

85

Le docteur Gingras en a copie de ce document-là. Il m'en a cité quelques-unes des parutions, ce matin, qui étaient là-dedans. Il n'y a pas de titre, il n'y a pas de couverture parce que ce n'est pas une publication officielle du gouvernement fédéral.

90

Alors, la personne du gouvernement fédéral ne comprenait pas comment il se faisait qu'un journaliste aussi mal informé n'avait pas pris le temps d'aller à la source, parce que ce n'était pas du tout exact ce qui était dit.

95

Alors, à l'intérieur de ça, on ne parle pas que de la production porcine. Alors, ce n'est pas du tout ce qu'on nous a dit hier, que c'est un document sur les mégaporchereries. On parle de gestion de fumier. Il y a des *briefing notes* pour des ministres là-dedans. Il y a des rapports de rencontres. Il y a un autre document sur le Rendez-vous des décideurs, qui n'est pas produit du tout par le gouvernement fédéral. Il y a le rapport sur le E.coli de Walkerton auquel on touche. Il y a un autre document sur une stratégie de gestion du développement durable, etc., etc.

100

Alors, c'est une suite de documents qui ne sont pas nécessairement reliés les uns aux autres, qui étaient là simplement au gouvernement fédéral, qui ne sont pas publiés, ni à publier, mais qui n'ont pas vraiment de rapport avec ce que la personne nous a dit, hier soir.

105

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour cette information. Parce qu'on avait commencé à faire les recherches et on éprouvait certaines difficultés. On avait besoin d'un peu plus de renseignements.

110

Monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

115

Madame la présidente, nous, on dépose un document concernant la taille des entreprises, qui avait été demandé hier lors de l'audience, dont la cote environnementale reliée à l'entreposage était A et B. Si vous voulez, on peut commenter aussi le document.

120

LA PRÉSIDENTE :

Déposez-le, tout simplement.

M. PIERRE FORTIN :

125 On le dépose. Aucun autre document, aucune autre question est en suspens.

LA PRÉSIDENTE :

130 D'accord. Merci.
Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

135 Bonjour, madame la présidente! Alors, hier soir, il a été question de nouveaux pouvoirs pour les MRC en matière d'abattage d'arbres. Alors, j'ai déposé à l'arrière le projet de loi 77, qui a été adopté le 19 décembre 2002. C'est l'article 3 qui réfère aux nouveaux pouvoirs des municipalités, et plus précisément il s'agit du chapitre 68 des Lois du Québec de 2002.

LA PRÉSIDENTE :

140 Merci.
Monsieur Letendre.

M. MICHEL LETENDRE :

145 Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires!

LA PRÉSIDENTE :

150 Bonjour!

M. MICHEL LETENDRE :

155 Je n'ai aucun document à déposer.

LA PRÉSIDENTE :

160 D'accord. J'aimerais également donner une information aux citoyens. La semaine dernière, lorsque nous étions à Montréal, un citoyen nous a demandé si la Commission prévoyait faire des visites terrain, donc visiter des porcheries et inviter des citoyens, parce qu'il arrive, dans le cadre de nos audiences habituelles, que l'on amène les citoyens et la Commission se déplace pour visiter les lieux où s'implantent les projets qui sont soumis à l'examen du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

165 Et, j'ai expliqué au citoyen que la Commission avait déjà préalablement au début de la
consultation publique, avait elle-même jugé nécessaire de faire ce type de visite pour avoir un
aperçu de ce qui serait discuté au cours de la consultation. Donc, qu'il n'était pas de notre
intention de refaire des visites. On avait pu visiter la gamme complète de ce qui se faisait, des
modèles de production.

170 Par la suite, on a eu un appel de la Fédération des producteurs de porcs du Québec qui
a eu vent de cette demande et qui nous a indiqué qu'il était possible pour la Fédération des
producteurs de porcs d'organiser des visites pour les citoyens qui se montraient intéressés à le
faire.

175 Alors, on vous invite à communiquer avec madame Patricia Saccente qui est secrétaire
à la Fédération au numéro de téléphone: 1-450-679-0530, poste 8482. Je laisserai l'information
à l'arrière de la salle, s'il vous manque quoi que ce soit. Donc, eux sont prêts, sur demande
des citoyens, d'organiser des visites pour que vous puissiez voir ce qu'il en est à l'intérieur des
180 bâtiments d'une porcherie.

L'autre chose que j'aimerais mentionner, c'est que lorsque nous serons à Saint-Jean-
sur-Richelieu, la semaine prochaine, la Commission a invité quelques conférenciers qui vont
traiter d'antibiotiques. Alors, il y aura monsieur André Broes du CDPQ, qui va pouvoir traiter
185 des antibiotiques.

Il y aura également trois personnes qui viendront nous entretenir des OGM, tant par
rapport à l'innocuité que par rapport aux effets sur les autres cultures. Donc, on devrait avoir un
bon portrait. Je n'ai malheureusement pas les noms des personnes, mais c'est la journée du 28
190 janvier qu'on traitera d'OGM, tant en après-midi qu'en soirée et, dans la soirée du 27 janvier, on
traitera d'antibiotiques. Alors, je voulais vous le dire pour ceux qui s'intéressent à ces questions.

Voilà. Et on prévoit également, comme il l'a été mentionné hier, dans une séance
ultérieure, parler des indicateurs qui vont servir au suivi du Règlement sur les exploitations
195 agricoles. On n'a pas encore convenu d'un moment, mais on vous l'annoncera dès qu'on le
saura.

Alors, sans plus tarder, j'inviterais la première personne inscrite au registre. J'invite
également ceux qui sont intéressés à poser des questions, qui ne sont pas déjà inscrits, à le
200 faire.

Je vous rappelle qu'à chacune des fois où vous vous présentez devant la Commission,
on vous autorise à poser deux questions. Il y a quand même plusieurs personnes d'inscrites,
alors je vous invite à passer le plus rapidement possible à votre question, et vous vous adressez
205 à moi pour votre question, et les personnes-ressources également s'adressent à la Commission
pour fournir la réponse.

210 Monsieur André Godin de RAPPEL. Si jamais vous n'êtes pas là, on vous rappelle ce soir. Ou lorsque vous le voyez, simplement me le signaler, je l'appellerai à la suite d'un autre intervenant.

Monsieur Antoine Doyon de l'UPA Estrie.

215 **M. ANTOINE DOYON :**

Bonjour, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

220 Bonjour, monsieur Doyon!

M. ANTOINE DOYON :

225 Messieurs les commissaires! J'aurais aimé faire un bref historique de notre fédération, mais compte tenu qu'on a juste des questions à poser, je m'en tiendrai aux questions.

LA PRÉSIDENTE :

230 Puis, d'ailleurs, vous pourrez le faire lorsque nous reviendrons en deuxième partie entendre vos mémoires. Ça fait partie de l'introduction, en général, de votre mémoire.

M. ANTOINE DOYON :

235 De toute façon, il y a deux ministères qui se sont chargés de mentionner nos bons coups qu'on faisait avec eux autres.

240 Dans la production agricole, le ministère de l'Environnement exige des producteurs des normes plus sévères que nos concurrents. Nous sommes prêts à nous y conformer. Mais comme dans le dossier des papetières et des municipalités, le gouvernement a investi plusieurs centaines de millions de dollars en aide à ces groupes pour améliorer leurs normes environnementales.

245 J'aimerais savoir les chiffres exacts que ça a coûté au gouvernement du Québec pour aider les papetières et les municipalités. Combien ils ont investi dans ces projets-là?

Et, ma deuxième question...

LA PRÉSIDENTE :

250 On va commencer par régler votre première question.

M. ANTOINE DOYON :

255 Parce que je suis sûr qu'ils ne me répondront pas tout de suite.

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez de l'intuition.

Monsieur Fortin.

260

M. PIERRE FORTIN :

On va trouver la réponse, on l'a prise en note.

265

LA PRÉSIDENTE :

Alors, votre deuxième question.

M. ANTOINE DOYON :

270

Ma deuxième question est encore plus courte. Est-ce que cette Commission va recommander au gouvernement de mettre les mêmes efforts qu'il a mis dans les autres domaines, pour que les agriculteurs se conforment aux nouvelles normes environnementales. Et aussi, ce qu'on a vu, hier, c'est que la progression de l'augmentation des normes, on avait des normes en 96, en 98, en 2001. Puis 2002, ça a encore changé. Est-ce qu'il va prévoir qu'à chaque fois qu'il va y avoir une augmentation de la norme, il va y avoir des budgets qui vont suivre?

275

LA PRÉSIDENTE :

280

Alors, vous vous adressez à la Commission. Je vous dirais tout de suite que c'est un peu prématuré de vous dire ce que la Commission va recommander ou quels seront les avis que nous formulerons au gouvernement. On en est actuellement, tout comme vous, à prendre connaissance de l'ensemble du dossier et on devra, après cette consultation publique, se retirer pour faire l'analyse de tout ça.

285

Mais c'est une dimension qui fera certainement partie de notre analyse. Mais, pour le moment, vous comprendrez que c'est prématuré de dire ce qu'on recommandera. C'est un dossier qui est complexe et qui est examiné sous divers angles. Alors, il faut prendre le temps de tout soupeser avant de s'engager dans une recommandation bien précise comme celle que vous nous demandez.

290

Mon collègue, monsieur Beauchamp, veut intervenir.

295 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui. Je voudrais demander soit à La Financière, soit au ministère de l'Agriculture si, à leur connaissance, dans d'autres pays, pensons États-Unis ou Europe, est-ce qu'il y a des subventions pour des mises à niveau comme ça de nouvelles exigences environnementales? Quelle est l'attitude de l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce à l'égard de ça? Y a-t-il une tradition dans ce sens-là?

300
305 On sait que le monde agricole est un monde très particulier à travers l'ensemble des sociétés et si nos normes, comme dit monsieur, sont plus sévères, je ne suis pas sûr, mais si elles le sont, est-ce qu'il y a une pratique d'aide à l'agriculture dans la mise à normes de nouvelles exigences environnementales.

M. DENIS SANFAÇON :

310 Merci, madame la présidente. D'abord, ce que je sais des aides financières associées à l'agroenvironnement ou aux améliorations du côté environnemental sont des aides jugées vertes, à ma connaissance, au regard de l'OMC et, en conséquence, c'est une pratique qui ne porte pas à contrainte en termes de commerce international.

315 Deuxième élément de réponse, effectivement, la plupart des pays interviennent pour aider la mise aux normes, de façons diverses: certaines par des soutiens directement aux infrastructures; d'autres par des modulations des règles commerciales internes ou des choses comme ça, mais je n'ai pas un éventail de chacun des types de mesures dans les pays. Je n'ai pas ça présentement.

320

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Est-ce que vous savez s'il existe de bonnes études là-dessus? Quelle est la meilleure source? Si on veut s'informer sur ça, c'est qui?

325

M. DENIS SANFAÇON :

Il va falloir vérifier parce que je ne sais pas si...

330 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous ne savez pas s'il y a des études fédérales, par exemple, ou s'il y a un organisme chargé d'analyser ça? Est-ce le MIC?

335 **M. DENIS SANFAÇON :**

Agriculture et Agroalimentaire Canada, madame la présidente, évalue les soutiens à l'agriculture dans les différents pays. On a eu une présentation à cet effet lors des conférences thématiques à Montréal. Maintenant, on n'a pas, dans la présentation, de mémoire, décortiqué chacune des aides. La présentation était faite sous forme d'équivalent de subvention sur la valeur de la production, mais on ne décortiquait pas cette aide-là.

Alors, c'est pour ça que je vous dis que je ne peux pas aller plus loin dans la réponse. De façon générale, effectivement, peut-être que Agriculture et Agroalimentaire Canada a des informations à cet égard. Nous, nous n'en avons pas spécifiquement.

345 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Correct.

350 Est-ce que monsieur Robitaille en a, lui?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Je n'ai pas d'élément additionnel à ce que mon collègue vient de vous livrer comme information.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Doyon?

360

M. ANTOINE DOYON :

Oui. Merci.

365 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Alors, on devrait avoir l'information, monsieur Doyon, sur l'aide qui a été consentie, tant aux municipalités qu'aux papetières, dans le cadre des programmes d'assainissement.

370

M. PIERRE FORTIN :

Madame la présidente?

375 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

380

Concernant ces aides-là, ce n'est pas des aides qui avaient été données par le ministère de l'Environnement. Donc, on doit faire une recherche ailleurs qu'au ministère de l'Environnement. Parce que concernant les papetières, c'était des aides données à la modernisation. Donc, rénover ou changer une machine à papier, ou moderniser.

385

Pour les municipalités, c'était géré par un programme de soutien par la Société québécoise d'assainissement des eaux. Ce n'était pas directement au ministère de l'Environnement. C'est pour ça qu'on n'a pas... on va faire une petite recherche, pareil.

390 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais vous allez faire une recherche?

M. PIERRE FORTIN :

395

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

400

D'accord. Merci.

Monsieur Bertrand Lachance, qui est agronome et consultant en nutrition animale.

M. BERTRAND LACHANCE :

405

Bonjour, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

410

Bonjour!

M. BERTRAND LACHANCE :

415 Bonjour, messieurs les commissaires! Messieurs, mesdames des différents organismes gouvernementaux. Alors, ma première question, je l'ai intitulée: relation entre la production de phosphore provenant des déjections animales, donc les porcs, les volailles et les bovins, les engrais minéraux et les matières résiduelles fertilisantes par rapport aux superficies disponibles, donc cultivables, en Estrie, dans les autres régions de la province, et au Québec globalement.

420 Alors, hier soir, j'étais ici. Vous avez eu une première question qui a été demandée par monsieur André Desrosiers sur la production de phosphore provenant des déjections animales par rapport aux superficies disponibles en Estrie. Donc, on sait qu'à partir des données que les représentants du MAPAQ ont fournies, qu'il sera possible d'établir une relation entre la production de phosphore provenant des déjections animales, sur les données qu'ils nous ont
425 fournies, les données de 2001, et les surfaces cultivables.

Moi, j'aimerais ouvrir une parenthèse afin que vous puissiez bien saisir ma préoccupation en tant qu'agronome oeuvrant en production animale depuis plus de 25 ans. J'ai
430 toujours considéré dans le travail que j'ai fait que les animaux sont un maillon essentiel entre le règne végétal et l'humain, pour valoriser les ressources du milieu que les humains ne peuvent pas utiliser directement.

435 Donc, par exemple, pour les bovins, qu'ils soient laitiers ou production de chair, on sait que ces animaux sont en mesure de bien valoriser les fourrages. Ce que les humains peuvent difficilement faire, à l'exception de consommer un petit peu de laitue, épinard, évidemment ça fait partie – ou luzerne germée – mais je vois mal les humains consommer des champs de luzerne.

440 Un autre exemple fort pertinent à cette Commission est la capacité des porcs de valoriser pratiquement tous les sous-produits de la transformation des aliments consommés par les humains. Alors, je ne fais que mentionner les sous-produits les plus connus que les porcs valorisent très bien, comme tous les sous-produits de la transformation de l'industrie laitière, tel que le lactosérum, les liqueurs de lactosérum, tous les résidus de biscuiterie, boulangerie,
445 confiserie, industrie de la boisson, la bière, alcool.

450 Donc, en résumé, les porcs ne consomment pas seulement du maïs et du tourteau de soya, comme plusieurs pensent, les porcs consomment une gamme très variée de sous-produits. Donc, les porcs servent, si on peut dire, de poubelle de récupération de tous les sous-produits de transformation des aliments consommés par les humains. Les aliments périmés. Parce que, lorsque vous avez des aliments qui sont passés date – excusez l'expression – on les récupère et, souvent, les porcs, c'est une bonne poubelle pour ça. Et, les aliments, lors de la fabrication, qui ne répondent pas à des critères de qualité, donc qui sont
455 tout de suite discartés.

Donc, bref, l'alimentation du porc est déjà une avenue qui permet de récupérer des sous-produits qui, autrement, iraient au dépotoir et créeraient des problèmes environnementaux.

460 Donc, pour revenir à ma question, madame la présidente, la production animale doit donc se développer en harmonie avec les sols disponibles dans le milieu. On est tous d'accord avec ça. Donc, je voudrais connaître la situation de la production de phosphore, tout d'abord en Estrie, puisqu'on est en Estrie, et on sait que c'est une région ici, on nous a dit que ça serait
465 une région qui serait peut-être reconnue comme une zone verte, donc qui s'est bien développée en harmonie avec son milieu, alors j'aimerais d'abord connaître, en Estrie, la situation. Par la suite, pour les autres régions du Québec où on a une densité animale plus élevée que celle de l'Estrie, et terminer avec la situation du Québec.

470 Alors, pour répondre à cette question, je la répète, j'aimerais qu'on considère toutes les sources de phosphore produit et utilisé sur les fermes. Parce qu'on sait que le ministère de l'Environnement nous a dit qu'il ferait un bilan en 2003 et en 2005, à partir des déchets, des rejets des animaux. Mais il n'y a pas juste les rejets des animaux qui produisent du phosphore, qui sont utilisés sur les sols. Il y a les engrais minéraux qui sont achetés et utilisés par les producteurs et il y a aussi ce qu'on appelle les matières résiduelles fertilisantes, donc toutes les
475 boues. C'est ça qu'est ma question, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

480 Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous pourriez apporter les premiers éléments de réponse.

M. DENIS SANFAÇON :

485 Merci, madame la présidente. La question est vaste et les éléments de réponse qu'on a sont les suivants. Nous avons des données pour le Québec en termes de vente de phosphore sous forme P₂O₅ minéral à l'échelle du Québec. Il n'y a pas de données qui nous permettent de les situer, par exemple, dans des municipalités plutôt qu'une autre, sauf avec le bémol que je vais faire tantôt quand on va faire le bilan phosphore ferme par ferme.

490 Si on regarde les données globales, on est à 48 millions de kilos de phosphore qui vient, pour la plupart, importé de Floride et, en 88, par exemple, c'était quelque chose comme 74-75 millions de kilos. Alors, il y a une baisse de ce côté-là.

495 L'autre élément, c'est que nous, ce qu'on peut faire à partir de nos banques de données, compte tenu qu'on n'a pas la partie minéral sur les fermes nécessairement, ce qu'on peut faire, c'est une évaluation du phosphore produit au niveau des déjections animales et mettre en parallèle l'information disponible sur les superficies qui appartiennent à chacun des producteurs, ce que nous nous sommes engagés à faire en utilisant les données les plus récentes du CRAAQ et ce qui devrait se faire dans les prochaines semaines.

500

Maintenant, le bilan complet, on le sait, le bilan phosphore qui va prendre en compte l'ensemble des éléments, c'est le bilan qui va être fait ferme par ferme et qui commence à se faire dès à présent, et qui devrait être complété en juin 2003, ce qui est prévu à la réglementation. Et, c'est là que nous aurons le portrait global qui va inclure non seulement le

505

phosphore provenant des déjections animales mais celui provenant des engrais minéraux et des MRF, parce que c'est pris en compte dans le bilan phosphore prévu à la réglementation du ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

510

Donc, peut-être pour conclure, il est difficile pour le moment de donner une réponse claire à monsieur, parce qu'on n'a pas les éléments d'information nécessaires pour dresser un portrait régional. Et, même, le portrait que l'on peut avoir pour l'ensemble du territoire québécois est, à l'heure actuelle, un portrait théorique, qui a été fait pour en arriver à

515

déterminer des zones d'activités limitées mais qui ne reflète pas la situation terrain, même sur chacune des fermes, donc, non plus sur le territoire d'une MRC ou d'un bassin versant ou même du Québec. C'est bien ça?

M. DENIS SANFAÇON :

520

Merci, madame la présidente. Ce qui a été fait l'a été en utilisant des rejets théoriques, évidemment, et avec diverses données reconnues à cette époque. Alors, les données étaient celles de différents AGDEX du CRAAQ qui variaient de 98, 99, selon qu'on parle de concentration, selon qu'on parle de volume, etc. Donc, on sait qu'il y a eu une évolution

525

importante, et on l'a vu avec les résultats du portrait et du sondage qu'a fait le groupe AGECO, je pense, pour le compte de la Fédération des producteurs de porcs, par exemple dans l'adoption de pratiques visant à minimiser les rejets.

Alors, le bilan va pouvoir tenir compte davantage de ces changements-là qui sont intervenus de façon importante dans les dernières années.

530

Et, quand on fait un bilan sur la base de l'évaluation d'un potentiel d'un territoire à recevoir des déjections animales, il y a un certain nombre d'hypothèses qui sont posées en regard de l'utilisation optimale des surfaces pour recevoir les déjections animales. Et quand on

535

retourne dans le passé, il y a différents bilans qui avaient été faits où on pouvait, par exemple, seulement calculer les surfaces qui recevaient essentiellement les fumiers et on laissait tomber celles qui n'en recevaient pas. Alors que l'optimisation de l'utilisation des fumiers veut que l'on utilise davantage l'ensemble des surfaces. Alors, c'est pour ça qu'il faut refaire un bilan complet dans les prochains mois.

540

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

545 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Oui, madame la présidente. N'avons-nous pas un bilan relativement précis, du moins sous forme d'indicateur d'utilisation de phosphore, avec le portrait agroenvironnemental en 1998 qui, lui, est fait par région et qui, quand je dis un indicateur relativement précis, je crois que
550 c'est de l'ordre de 90 % des fermes qui ont été visitées et questions posées à ce moment-là. Alors, je ne sais pas si monsieur Sanfaçon pourrait peut-être ajouter quelque chose à ce sujet.

M. DENIS SANFAÇON :

555 Merci, madame la présidente. Le portrait de 1998 comporte énormément d'informations mais aussi certaines lacunes, et ces lacunes-là entre autres touchent toutes les questions d'ententes d'épandage, touchent aussi l'utilisation des rejets théoriques et qui ne tient pas compte des améliorations qu'on note depuis ce temps.

560 Ça a été fait avec la meilleure information du moment, mais on sait qu'il y a des changements importants survenus et que les résultats risquent d'être relativement différents dans le prochain portrait, parce que plus proche de la réalité.

Et je pense qu'on a eu l'occasion d'expliquer à quel point, en production animale,
565 surtout quand on a des cycles de vie très courts, cette évolution-là se fait rapidement. Et, les correctifs souvent sont apportés en fonction des connaissances qui peuvent se faire aussi très rapidement. Ce qui change énormément la situation.

LA PRÉSIDENTE :

570

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

575 Est-ce que, il y a quelques réunions, vous ne nous aviez pas dit qu'en dépit du fait que, présentement, on ne dispose pas de données, on ne dispose toujours que de données théoriques, que quand même le ministère était en train présentement de travailler à établir un bilan qui devrait être utilisé avec grande prudence, mais à partir des données théoriques. Alors, est-ce que j'ai bien compris que, oui, vous êtes en train d'en produire un?

580

M. DENIS SANFAÇON :

Oui. Excusez, peut-être que je m'exprime mal. Il y a un bilan qui va être fait, ferme par ferme, au point de vue réglementaire et, ça, ça va être la vraie de vraie affaire. Mais on est en
585 train de faire un bilan et on l'avait fait au mois de décembre, quand la Commission nous l'avait demandé, mais en utilisant des données. Et, là, on vient de recevoir du CRAAQ les nouvelles

données le 21 décembre et qu'on est en train d'examiner avec le ministère de l'Environnement, et qu'on devrait convenir d'ici la fin de janvier.

590 Et, au lieu de vous présenter un bilan en vous disant: il y a encore peut-être des... on va le refaire avec les dernières données que les spécialistes vont nous recommander d'utiliser. Et, donc, probablement fin janvier, mi-février, ça devrait être complété. Et, là, on vous dira, dans la meilleure de nos connaissances, voici le bilan. Et, la lacune qu'il comportera est essentiellement reliée au fait que dans le fichier d'enregistrement des exploitations agricoles, on
595 n'a pas nécessairement le site de chacun des élevages mais on a le site de l'entreprise. Et, à l'entreprise peut être associé plus d'un élevage.

600 Donc, c'est possible que ça surestime dans certains, ça sous-estime dans d'autres régions, mais plus l'échelle régionale, plus l'échelle territoriale va être grande, plus le niveau de précision va être élevé également.

LA PRÉSIDENTE :

605 Mais toujours en lien avec cette question, le résultat que vous donnera ce nouveau calcul demeurera quand même un résultat théorique.

M. DENIS SANFAÇON :

610 Effectivement, madame la présidente, ce sera un résultat théorique. Le résultat plus proche de la réalité, le résultat va être celui du bilan ferme par ferme, que la réglementation prévoit pour être complété d'ici le 15 juin 2003. Mais entre-temps, pour des fins, disons, d'examen des grands enjeux, ça peut être intéressant d'avoir ce type de bilan-là et nous en faisons régulièrement, au ministère, de ce type de bilan-là.

615 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

620

Quand on parle de bilan, il y a toujours deux parties. Il y a, d'une part, la disponibilité de phosphore, soit sous forme d'engrais minéral ou celle qui provient des déjections animales, et il y a aussi l'utilisation qui est faite au Québec de phosphore par les récoltes.

625

Alors, j'imagine que la partie estimation des besoins de l'ensemble des récoltes sur l'ensemble du territoire du Québec, ça, déjà, probablement que vous pourrez nous donner des résultats. Au moins un des deux côtés du bilan, lui, va être assez définitif, compte tenu que ça varie d'une année à l'autre évidemment en fonction des récoltes. Mais au moment où vous allez le faire, ça ne pourra pas être plus précis que nous le donner. Alors, je n'ai pas de ce côté-là des attentes irréalistes. C'est ce que vous allez nous produire?

630

M. DENIS SANFAÇON :

635

C'est ce que nous allons vous produire. Il faut comprendre que quand on fait un bilan – le nom l'indique – d'une part, on met sur un plateau de la balance ce qui est produit et, d'autre part, sur l'autre plateau ce qui est prélevé, donc les prélèvements des récoltes. Et, c'est ce que nous allons vous produire.

640

Il faut comprendre que nous allons utiliser donc les dernières informations que nous avons au niveau des cultures, et les cultures, bien, ça peut varier d'une année à l'autre. Mais de façon générale, de façon globale, cette variation-là, à une échelle territoriale assez grande, n'a pas tellement d'impact sur le résultat. C'est sûr que plus on rapetisse l'échelle territoriale, plus on peut avoir des modulations dans le temps, mais pas sur une échelle assez grande.

645

LA PRÉSIDENTE :

Alors, votre deuxième question, monsieur Lachance?

650

M. BERTRAND LACHANCE :

Est-ce que je peux faire un commentaire?

655

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y. Je veux m'assurer que vous sentez que vous avez une réponse.

660

M. BERTRAND LACHANCE :

Je suis entièrement d'avis avec monsieur Dumais, son intervention, lorsque, au niveau global, c'est assez facile de trouver la consommation totale de phosphore au Québec. Comme tous les animaux sont abattus pratiquement ici, qu'on reste avec les déjections animales, puis on sait à peu près assez précisément ce que les animaux retiennent pour faire du gain, donc,

665 du côté alimentation animale, on peut l'estimer assez précis. Les engrais chimiques, c'est connu les volumes d'engrais chimiques. Et, les résidus, les matières résiduelles fertilisantes aussi.

670 Donc, globalement, je pense qu'on a la réponse. Le nombre d'acrage ou d'hectares qu'on a à cultiver, c'est connu. Alors, je comprends que ça, c'est à l'échelle provinciale. Plus qu'on rapetisse, moins c'est précis. Mais je crois qu'on peut déjà avoir une vue d'ensemble assez précise.

675 Et, je veux juste m'assurer que le gouvernement va avoir ça en main avant de prendre une décision de la nouvelle orientation qu'il va faire avec la production porcine. Mais ça ne concerne pas juste la production porcine, c'est pas juste les porcs qui produisent des déjections animales. C'est juste ça que je voulais soulever.

680 Alors, ma deuxième question, madame la présidente, c'est une préoccupation plus personnelle. Je l'ai appelée, moi, dans mon langage, c'est: transfert des connaissances provenant de la recherche pour la vulgarisation ou démonstration à la ferme, ce qu'on appelle aujourd'hui vitrines technologiques, autres moyens.

685 Alors, je vais vous expliquer un petit peu, madame la présidente, qu'est-ce que j'entends. Pour bien comprendre la raison d'être de cette préoccupation, j'aimerais sensibiliser la Commission sur le rôle du transfert des connaissances auprès des agriculteurs et des agricultrices d'aujourd'hui.

690 Je n'ai pas besoin de vous dire que le producteur et la productrice de porc, de volaille, de bovin, de toute production végétale, horticole, se doit de maîtriser de plus en plus de connaissances, tant dans le domaine technique de la production que dans celui de la gestion des ressources humaines, que dans la gestion d'entreprise, de respect de l'environnement.

695 Or, la taille des défis que ces producteurs et productrices auront à relever dans le futur n'ira pas en diminuant, je crois. Ils se doivent donc d'être des bons gestionnaires, tout en étant des bons producteurs. Pour moi, entre gestionnaire et producteur: producteur, c'est plus relié à des techniques de production; les gestionnaires, c'est l'administration de leur entreprise.

700 Alors, j'aimerais, madame la présidente, que le MAPAQ, principalement, je crois, nous dresse un portrait de l'évolution de ce dossier du transfert des connaissances auprès des agriculteurs depuis les 25 dernières années. Je m'excuse. C'est parce que je n'ai pas terminé.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur nous a dit qu'il avait commencé il y a 25 ans!

705 **M. BERTRAND LACHANCE :**

Je vous ai dit que c'était plus personnel, aussi, madame la présidente. Alors, je
souhaiterais connaître, à partir des années 70, j'en raccourcis quelques-unes, le budget de
recherche. Donc, j'entends les cerveaux qu'on avait, qu'on utilisait à cette époque-là, les coûts
710 de cette main-d'oeuvre-là et les coûts d'infrastructure – je comprends que pour faire de la
recherche, ça prend une infrastructure – consacrés par le MAPAQ. Le budget consacré aussi à
la vulgarisation ou le transfert de technologie. C'est encore en termes de nombre de personnes,
coût de main-d'oeuvre et infrastructure.

715 En outre, je voudrais que l'on traite également de ce qu'on a identifié aujourd'hui comme
le secteur de services-conseils non lié. Ça a commencé par les syndicats de gestion, les clubs
d'encadrement technique et les clubs agroenvironnementaux qui sont les derniers-nés de ce
nouveau secteur d'activités.

720 Enfin, je voudrais qu'on fasse le parallèle et le budget total que le MAPAQ a consacré
durant ces périodes-là, pour qu'on sache si, en proportion, cet aspect que je considère très
important a diminué ou a augmenté.

725 En d'autres mots, j'identifie le secteur transfert des connaissances comme un secteur
d'activités important. Est-ce que cette importance-là est la même qu'au début, dans les années
70.

730 Juste pour résumer, bien m'assurer que vous avez bien compris ma question, madame
la présidente, alors, j'aimerais donc que le MAPAQ vous explique, avec chiffres à l'appui, le
cheminement suivi dans ce secteur du transfert des connaissances.

735 Pour moi, je vous donne trois indicatifs: il y a une phase d'augmentation des effectifs et
des ressources. Donc, j'identifie les années 70 à 85, peut-être c'est plus ou moins 85 la fin de
cette phase-là. Ensuite, il y a eu une phase stationnaire, en tous les cas, c'était stagnant, les
années 85 à 90. Et, j'ai une dernière phase que j'identifie comme de décroissance, qui est de
90 à 2002. Mais c'est juste à titre d'indicatif. Les gens peuvent répondre, peuvent structurer leur
réponse différemment de ce que je vous donne comme...

LA PRÉSIDENTE :

740

Je vous dirais que ça correspond, grosso modo, à ce qu'ont vécu l'ensemble des ministères du gouvernement du Québec au cours de ces 25 dernières années. Parce que c'est à partir à peu près de 82 qu'il y a eu stagnation et, après, décroissance.

745

M. BERTRAND LACHANCE :

Effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

750

Mais, quand même, des chiffres, ça révèle des choses, mais ça ne révèle pas tout. Il faut avoir un peu les contextes. J'imagine, monsieur Sanfaçon, que la situation qui prévalait il y a 25 ans, était bien différente de celle qui prévaut aujourd'hui. Que le ministère de l'Agriculture, il y a 25 ans, était différent de ce qu'il est maintenant. Et que peut-être vous avez vécu, comme d'autres ministères, un transfert des ressources vers des organismes extérieurs. Alors, peut-être répondre à monsieur. Je ne veux pas répondre pour vous, mais c'est ce que d'autres ministères ont vécu, en tout cas.

755

M. DENIS SANFAÇON :

760

Merci, madame la présidente. Effectivement, là, si on fait un historique de trente ans, on peut en avoir pour quelques heures à aborder la question. La difficulté, c'est que cet historique-là ne rendra pas justice spécifiquement à la production porcine ou à toute autre parce que, souvent, quand on parle d'activités de recherche ou de transfert, on ne fait pas nécessairement la distinction par espèce animale versus pour une autre espèce animale.

765

Au ministère, je donne des informations de mémoire qui demanderont à être confirmées, mais en termes d'effectifs, effectivement, dans les années 70 jusqu'à début des années 80, il y a eu une croissance importante.

770

Il y a eu, d'abord au début des années 70, toute la création de ce qu'on a appelé les bureaux et laboratoires régionaux. Donc, une régionalisation des activités du ministère, régionalisation qui est encore présente aujourd'hui, avec des effectifs différents, évidemment, mais qui est encore présente dans 66 centres de services en région. Il y en a déjà eu 85, je pense, ou quelque chose comme ça. Il en reste 66.

775

Il y a eu, après ça, une phase de décroissance, évidemment, en termes d'effectifs. De 3 000, on est passé à peu près à 2 000 et c'est à peu près stagnant présentement.

780

Il y a eu, en termes de recherche, beaucoup de choses qui ont été faites. D'abord, le ministère avait ses centres de recherche, avait ses fermes de recherche, que ce soit à Deschambeault, ici à Saint-Hyacinthe, ou un peu partout, et ce sont maintenant souvent des

corporations privées mais supportées financièrement par diverses sources de financement, dont le ministère.

785

Plus particulièrement avec ce qui concerne le porc, il y a eu la création du CDPQ en 1992, le Centre de développement du porc du Québec, où tout ce qui était support génétique, support au programme sanitaire, l'ingénierie à l'intérieur des bâtiments a été confiée à ce centre-là avec un financement partagé avec les producteurs.

790

Il y a eu, en 1998 plus spécialement aussi, dans le cas qui nous concerne, la création de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement où, ce qu'il restait comme centres de recherche du ministère en sol et tout ça a été mis dans une corporation de recherche à financement multiple, qui provient de différents ministères et aussi de la profession agricole, où là sont concentrées toutes les recherches. Il existe encore des programmes de financement de recherche, CORPAQ et ces choses-là, mais je ne suis pas en mesure d'en faire le détail immédiatement.

795

Alors, c'est un petit peu un historique assez bref de ce qui s'est passé dans les trente dernières années.

800

LA PRÉSIDENTE :

L'information que cherche à avoir monsieur peut-elle se retrouver dans les documents déjà publiés?

805

M. DENIS SANFAÇON :

Probablement que cette information-là est disponible dans les rapports annuels des ministères, qu'il faudrait consulter et comparer d'une année à l'autre pour voir le cheminement.

810

Par contre, ce qui est peut-être intéressant, c'est de regarder dans le bilan de l'an 3 du Plan d'action et d'environnement valorisé. Les activités de recherche qui touchent spécifiquement l'agroenvironnement sont présentées dans différentes actions et on a, par exemple, toutes les activités de recherche, transfert technologique de l'IRDA depuis sa création en 98-99. Et, on a aussi les projets menés par l'IRDA qui s'inscrivent dans les axes plus spécifiques d'entreposage, de gestion des fertilisants, conservation des sols, protection des cours d'eau et utilisation des pesticides.

815

820 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Beauchamp.

825 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Je voudrais juste retourner à monsieur Lachance, une minute. Vous êtes vous-même agronome. On a eu des interventions de jeunes agronomes qui criaient à l'aide, qui se sentaient un peu écrasés par la tâche ou le défi à réaliser dans l'année ou les années qui viennent, compte tenu maintenant du changement de stratégie. Vous n'êtes pas tout à fait de cette génération-là.

830 **M. BERTRAND LACHANCE :**

Je suis de la génération qui pourrait les aider, par exemple.

835

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui, c'est ça. Est-ce que vous partagez ce sentiment d'angoisse, de défi très lourd auquel ils doivent faire face.

840

M. BERTRAND LACHANCE :

Je vais vous donner juste qu'est-ce que j'ai vécu. Alors, vous serez en mesure de juger ma préoccupation actuelle. Disons que j'ai commencé comme tout le monde au bas de l'échelle et j'ai travaillé pendant une dizaine d'années comme vulgarisateur. Donc, j'ai appris c'était quoi la production animale. Et, ensuite de ça, j'ai orienté ma carrière vers de la recherche. J'ai été quinze ans en recherche, en nutrition animale où j'ai été préoccupé principalement à valoriser des sous-produits.

845

Entre autres, en 75, on ne savait pas quoi faire avec des petits veaux laitiers. Lorsque je suis arrivé à Lennoxville, il y avait un programme de recherche et avec déjà ce qui était amorcé, avec la collaboration du MAPAQ, on a réussi à valoriser ce sous-produit qui, vous vous rappelez, pour ceux qui ont la même couleur de cheveux que moi, qu'il y avait des petits veaux qu'on...

850

855 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous savez, aujourd'hui, ça se teint, alors...

860 **M. BERTRAND LACHANCE :**

Donc, ce n'est pas une référence. Mais dans les années 70...

865 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Je ne veux pas vous faire raconter votre vie. Je veux juste savoir, maintenant, on va mobiliser très activement de jeunes agronomes, qui sont souvent des femmes aussi, tant mieux, et qui doivent s'impliquer dans la production de PAEF. Et, là, il y a une urgence, il y a une espèce de fort travail, de grand travail de transfert de connaissance dans un état de stress.

870 Comment vous voyez ça maintenant?

M. BERTRAND LACHANCE :

875 Justement, je ne voulais pas vous raconter ma vie, mais je voulais juste vous expliquer qu'après avoir fait quinze ans de recherche, j'ai décidé de retourner à la vulgarisation, travailler avec des producteurs de porc. Et j'ai senti, dès le départ, malgré l'expérience que j'avais acquise, un isolement. Puis j'ai fait le virage qu'on est obligé de faire aujourd'hui, parce qu'on produit des animaux, il faut être de plus en plus conscient que les animaux, ce sont des intermédiaires entre le végétal et l'humain, il faut respecter de plus en plus l'environnement.

880

Et j'ai essayé, avec les producteurs avec qui j'ai travaillé, de les mobiliser, les renseigner sur tout ce qu'ils ont à faire présentement. Et, moi, personnellement, j'ai cheminé pour être plus préoccupé par les déjections animales que par -- j'étais habitué, j'étais en avant des animaux, me préoccuper de ce qu'ils mangeaient.

885

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Non pas ce qu'il y a sous la queue, mais ce qu'il a dans la bouche.

890 **M. BERTRAND LACHANCE :**

C'est ça. Mais c'est aussi simple en arrière, parce qu'en arrière, ce qui sort, c'est les plantes qui les mangent. Donc, ils ont les mêmes besoins à la base.

895 Or, les jeunes, si j'ai posé cette question-là qui paraît globale, elle est simple à répondre. On peut parler juste de production de porc...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

900 Petit malin! Vous aviez la réponse.

M. BERTRAND LACHANCE :

905 Non, je n'ai pas la réponse. Si j'avais toute la réponse, je vous la donnerais, monsieur
Beauchamp. Mais j'ai des éléments de réponse.

910 Il reste qu'actuellement, je sens l'isolement des jeunes actuellement qu'on met dans des
clubs d'encadrement, qu'on va leur demander beaucoup de responsabilité avec peu
d'encadrement des -- moi, j'appelle ça des petits vieux. Ça, le petit vieux, il court moins vite
915 que le jeune. Le jeune, on peut l'envoyer au champ, mais il a besoin de temps en temps de
refaire ses forces, de discuter des décisions qu'il a à prendre. Parce que ce n'est pas toujours
écrit, noir sur blanc, dans les livres de référence, dans les connaissances. Tu as à te servir de
ta matière grise, puis des fois il te manque -- tu sais, le matin, en te levant, ça tombe pas du
ciel les vraies solutions, parce que ce n'est pas toujours simple. Et les jeunes, aujourd'hui, vont
avoir énormément de responsabilités dans les cinq prochaines années.

920 Puis j'aimerais que le ministère me dise quel support qu'il va y avoir? Parce que, moi,
en 90, quand j'ai tombé -- excusez l'expression -- sur le plancher des vaches, je me suis trouvé
seul pas mal.

920 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Sur le plancher des porcs.

925 **M. BERTRAND LACHANCE :**

930 Des porcs, oui. Parce que je travaillais dans le porc et dans les vaches un petit peu,
parce que je n'ai pas coupé complètement mes activités bovines. J'ai fait un virage. Mais c'est
juste pour vous sensibiliser, pour que la Commission soit sensible que, actuellement, on met
beaucoup d'emphase sur les virages technologiques, on veut que le producteur soit à la fine
935 pointe de beaucoup de choses, mais il faut lui donner des outils. Et, les premiers outils, c'est la
matière grise. C'est les connaissances. Et, ça, ça se transmet, ça s'apprend, mais il faut avoir
les moyens.

935 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ça va.

940 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon, vous vouliez peut-être clore cette question?

M. DENIS SANFAÇON :

945 Brièvement, madame la présidente, clore, effectivement. Juste pour mentionner un
élément de réponse que j'ai omis, c'est-à-dire le transfert technologique. Je parlais
essentiellement de recherche, mais, évidemment, le transfert technologique a pris, au fil du
temps, d'autres formes. On a les clubs d'encadrement technique, on a créé les syndicats de
gestion, on a les clubs agroenvironnementaux. Ce transfert-là était souvent fait directement par
950 des ressources gouvernementales.

Maintenant, il y a encore aussi dans les directions régionales des budgets consacrés au
transfert et à l'innovation technologiques. Il y a les instituts de technologie agroalimentaire de
Saint-Hyacinthe et de La Pocatière. Enfin, plusieurs activités, plusieurs groupes responsables
955 de transfert.

Et, finalement, en regard des conseillers des clubs agroenvironnementaux, dans
chacune des directions régionales, on a au moins un répondant pour les clubs
agroenvironnementaux. Et, peut-être que Jacques peut ajouter aussi par rapport à cet élément-
960 là.

M. JACQUES JUBINVILLE :

Et dans le sens de la préoccupation de monsieur Beauchamp, madame la présidente,
965 ici aussi, lors du démarrage du club, pour supporter justement cette préoccupation qu'il y avait
pour les jeunes qui démarrent, qui ont besoin de soutien, de personnes plus d'expérience, on
s'est assuré que chacun des jeunes agronomes, femmes ou hommes qui entraient en fonction
au club, puisse être soutenu par un conseiller senior du ministère pour l'accompagner jusqu'à
temps qu'il développe sa pleine autonomie, puis qu'ensuite ils travaillent ensemble globalement
970 comme équipe, puisqu'ici le club agroenvironnemental a été formé d'une équipe de douze
conseillers et conseillères.

LA PRÉSIDENTE :

975 Merci. Alors, je vous remercie, monsieur.

Monsieur André Godin est arrivé, je crois? Non.

Monsieur Jean Duquette, qui est producteur de porc et de céréales, sans sol.

980

M. JEAN DUQUETTE :

Bonjour!

985 **LA PRÉSIDENTE :**

Mon collègue me dit: comment on fait pour produire des céréales sans sol?

M. JEAN DUQUETTE :

990

Je me trouve à l'avoir écrit, parce que je savais que vous étiez pour me poser la question. Je suis considéré sans sol, une partie, parce que j'ai deux, trois entreprises sous des noms différents. Mais j'ai 1 000 acres de terrain.

995

LA PRÉSIDENTE :

Mais vous en avez des terres.

M. JEAN DUQUETTE :

1000

Mais je suis considéré sans sol. Ça fait qu'il faut jouer un petit peu avec ces affaires-là.

1005

Pour la première question, j'aimerais connaître l'historique qui a fait qu'aujourd'hui, nous avons des entreprises sans sol. Parce qu'anciennement, voilà 40, 50 ans, ça marchait tout le temps, la ferme, puis on avait tout le temps de la place. D'où ça part, ça, les fermes sans sol comme ça?

LA PRÉSIDENTE :

1010

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

1015

Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous un historique d'expertise assez longue pour répondre à cette question?

1020

M. DENIS SANFAÇON :

Compte tenu de la couleur de cheveux de mon voisin de droite, son historique est peut-être plus long que le mien, quoi qu'il ne faut pas juger nécessairement...

1025 **LA PRÉSIDENTE :**

Surtout pas.

1030 **M. DENIS SANFAÇON :**

Je vais laisser Jacques vous faire part un peu de l'historique et je compléterai, au besoin.

1035 **M. JACQUES JUBINVILLE :**

Peut-être, madame la présidente, que, effectivement de par ma couleur de cheveux, j'ai probablement suivi et j'étais présent au ministère, particulièrement où a commencé le développement de la production de porc sans sol.

1040 Il faut dire que pendant longtemps au Québec, l'ensemble de l'approvisionnement en céréales venait essentiellement de l'Ouest canadien. Donc, c'était tout à fait normal, au même titre que la volaille, que le porc, en fait, tous les animaux qui se nourrissaient presque ou exclusivement de grain, on s'approvisionnait essentiellement dans l'Ouest canadien en céréales.

1045 Donc, d'abord pour l'alimentation, on n'était donc pas requis pour la production porcine de produire des céréales puisqu'on en avait en très grande disponibilité au niveau canadien.

1050 Et, quant à la possibilité, ensuite, de faire l'épandage de ses lisiers, au moment où la production porcine a commencé, ce n'était pas une période où on produisait de façon très intensive au niveau des champs, ce qui veut dire que le fumier de porc ou le lisier de porc, qui aujourd'hui peut être considéré dans certains cas comme problématique, à ce moment-là était considéré souvent comme une manne, puisque le producteur de porc qui se retrouvait dans un territoire, sur une municipalité, pouvait faire bénéficier ses voisins, lorsque venait le temps de l'épandage, de l'ensemble de ses lisiers et enrichir les sols, et en même temps réduire notre dépendance en importation d'engrais.

1060 Et, bien entendu, globalement, ça s'est fait que les gens qui avaient moins de sol, puis ça permettait aussi d'augmenter l'activité agricole, puisque avec 10, 15 ou une vingtaine d'acres de terrain, on pouvait amorcer la production porcine. Mais, là, vous comprendrez qu'avec le temps, les producteurs ont voulu être plus autonomes, disposer de leur terrain, puis là, bien entendu, sont venues ensuite les exigences plus environnementales, qui fait que c'était normal qu'on se retrouve avec des ententes d'épandage, etc.

1065 Je ne sais pas si c'est vraiment chronologique mais, dans les débuts, c'est sans doute ce qui a expliqué plus la production de porc sans sol au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

1070

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1075

Au Québec, on produit du porc depuis fort, fort, fort longtemps. Traditionnellement, c'était une activité connexe à l'industrie laitière, beaucoup. Les porcs étaient nourris avec le petit lait des fermes laitières. Souvent, ils étaient gardés dans le même bâtiment que les vaches laitières, ce qui était permis à l'époque, ce qui à un moment donné a été interdit.

1080

Mais quand vous identifiez le début de la production de porc sans sol, je pense qu'on peut l'identifier aussi avec le début d'une production porcine déconnectée de la production laitière et, dans le temps, vous situeriez ça à peu près dans quelle décennie? Vers quelles années, à peu près, vous avez commencé à observer ce développement de la production de porc sans sol alimentée avec des grains, la plupart du temps importés, et qu'on pourrait dire déconnectée de la production laitière également.

1085

M. JACQUES JUBINVILLE :

1090

De toute façon, je pourrais difficilement -- sans doute que ça n'a sûrement pas débuté de toute façon avant mon entrée en fonction, puisque ça fait un peu plus d'une trentaine d'années. Donc, la production de porc, comme activité spécialisée et autre qu'une activité secondaire, c'est sûrement depuis 25 ans et moins. Puis bien entendu, assez rapidement, compte tenu de la très grande efficacité qu'on a démontrée au Québec en production porcine, en termes de conversion alimentaire de qualité des animaux.

1095

Et cette performance-là était tellement bonne que ça nous permettait même de prendre des céréales dans l'Ouest, de les convertir ici au Québec en chair, en porc, et de le revendre.

1100

Donc, cette performance-là était là, mais je ne croirais pas que -- autrement dit, on est rapidement passé d'une entreprise où la production porcine était comme une activité secondaire, particulièrement la production laitière, pour parler surtout ici pour l'Estrie, puisque j'ai fait carrière en Estrie, mais pour aller rapidement vers une production plus spécialisée où, rapidement, on a développé des modèles d'entreprise porcine à caractère familial, soit maternité, soit engraissement, ou une combinaison naisseur-finisser.

1105

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Sanfaçon, allez-y.

M. DENIS SANFAÇON :

1110 Madame la présidente, si on regarde la présentation de monsieur Morrisset du groupe
AGECO, on voit un pic d'accroissement de 77 à 81 qui correspond sensiblement à la période, je
pense, dont on traite. Et, un autre élément qu'il ne faut pas oublier, et on en a un témoignage,
c'est que quand on parle d'entreprise sans sol, souvent l'entreprise sans sol est associée à une
1115 entreprise sans animaux, soit par des liens familiaux, soit par une double propriété ou divers
éléments comme ça. Alors, c'est ça qui est un phénomène qu'on observe aussi, mais qu'on n'a
pas nécessairement une quantification de ce phénomène-là.

Mais si on regarde sur les 31 000 producteurs agricoles, environ, on a à peu près 6-
7 000 producteurs qui n'ont pas d'animaux ou à peu près pas. Alors, il y a aussi ces éléments-là
1120 dont il faut tenir compte, je pense.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

1125

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Ce n'est pas très clair à mon esprit qu'est-ce que vous venez de nous dire, parce que
vous dites que l'entreprise sans sol est souvent associée à une entreprise sans animaux. Alors,
1130 là, j'ai de la misère à imaginer une agriculture où il n'y a ni sol, ni animaux. Alors, pourriez-vous
être un peu plus explicite avec ça?

M. DENIS SANFAÇON :

1135 L'exemple courant, c'est des parents qui ont une ferme et qui vont, par exemple, avoir
une ferme avec des surfaces, des cultures et qui vont partir un établissement porcin pour la
relève, par exemple. La relève s'installe et, au bout d'un certain temps, l'entreprise porcine
elle-même est cédée à la relève. Elle devient donc une entreprise sans sol et l'entreprise
parentale reçoit les fumiers, qui, elle, est une entreprise sans animaux, si on veut, souvent
1140 parce que le quota laitier va avoir été vendu, et il produit des céréales et va recevoir les fumiers
de l'entreprise filiale. C'est plus clair comme ça?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

1145

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1150 J'aurais une petite question pour monsieur Jubinville et elle est un peu conjoncturelle.
Est-ce que la production dite sans sol, avec les grains de l'Ouest, se serait développée de la même façon s'il n'y avait pas eu le nid de corbeau et les subventions sur le transport des grains qui ont existé pendant longtemps.

M. JACQUES JUBINVILLE :

1155 J'aurais tendance à dire que probablement pas autant. Ce n'est pas basé sur aucune étude.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1160 Et, comme réponse, ce n'est pas trop compromettant non plus.

M. JACQUES JUBINVILLE :

1165 Mais, encore là, si vous voulez, on pourrait peut-être vérifier. Il y a sûrement des études qui ont été réalisées dans le temps pour montrer l'impact qu'avait l'entente du nid de corbeau sur l'aide au transport de l'Ouest vers le Québec et qui aurait favorisé le développement de la production porcine.

1170 Si vous considérez que, effectivement, ma réponse est beaucoup trop superficielle, et je vous comprendrais, on peut regarder la possibilité de trouver une étude et de vous déposer, pour voir l'impact du nid de corbeau, l'aide au transport pour le développement de la production porcine au Québec.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1175 Ça ne m'apparaît pas nécessaire.

M. JACQUES JUBINVILLE :

1180 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1185 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1190 Ce que j'aimerais savoir, c'est est-ce qu'il y a eu un débat là-dessus au Québec, au
moment de la première réglementation, 1980, à peu près. Est-ce que quand est arrivé le
premier règlement sur la production animale, est-ce qu'il y a eu un débat justement sur la
possibilité ou non d'accepter le principe de production sans sol? Vous rappelez-vous s'il y a eu
un débat dans le milieu là-dessus? Parce qu'on aurait pu, dès ce moment-là, interdire la
production sans sol. Non?

1195

M. JACQUES JUBINVILLE :

Je vous dirais que je ne croirais pas.

1200

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la présidente, je ne sais pas si dans les mémoires qui ont été produits, à ce
moment-là, pour appuyer le dépôt du règlement, il y avait quelque chose qui le soulignait,
auquel cas il serait peut-être d'intérêt, si la Commission le juge à propos, de regarder dans les
1205 mémoires d'accompagnement. La partie publique du règlement, je pense, de 1981, peut-être
qu'il y a là des éléments d'information à cet égard, mais, moi, je ne les possède pas. Ils sont
davantage chez nos collègues.

1210

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1215

Est-ce que les premiers débats dans la société québécoise, et particulièrement au sein
du monde agricole, qu'on peut associer aux productions sans sol, n'ont pas été des débats sur
le thème de l'intégration? Parce que la production sans sol s'est également traduite, bien
souvent au moment de son démarrage, par l'implication des abattoirs mais surtout des meuniers
et la production contractuelle.

1220

Et, dans ce sens-là, à ma connaissance, déjà dans la Commission April, la
commission d'étude sur l'agriculture des années 60, de mémoire, on retrouve des
considérations sur l'intégration.

1225

Alors, est-ce que ça vous dit quelque chose un peu ce genre de discussion-là qui
pouvait exister à l'époque sur le thème de l'intégration?

M. JACQUES JUBINVILLE :

1230 Pas vraiment. Non.

LA PRÉSIDENTE :

1235 Ça va? Ça ne répond pas à votre question?

M. JEAN DUQUETTE :

1240 Non. Je ne trouve pas ça complet. Je trouve qu'on a un très bon politicien, pour ceux qui le connaissent. C'était juste une farce. On se connaît bien.

1245 J'aurais aimé avoir un petit peu plus de -- que ça élabore plus. Parce que je pense qu'il y avait eu dans ce temps-là peut-être des politiques du ministre Garon, si je me souviens bien, qui était ouvert au prêt. Tu demandais ça puis tu étais capable d'en avoir. Ça fait qu'ils poussaient vraiment. C'était une politique d'exportation.

1250 Puis, à un moment donné, je pense qu'il y a eu, autour des années 80, ils voulaient en faire, puis c'était une façon d'aller chercher, je pense, de l'argent peut-être un petit peu aussi. Il y a eu beaucoup de monde qui ont embarqué dans ça, puis une façon vite faite, c'était de prendre juste une ferme, la bâtisse, point.

1255 Mais, après ça, je voudrais savoir, lorsqu'on change de projet, nous autres, mettons, les agriculteurs qui avaient adhéré à ça, lorsque les lois changent puis tout, est-ce vraiment tout nous autres qu'il faut qu'on paye tout le tas, des exigences des citoyens ou des exigences de n'importe qui d'autre?

1260 Tout comme on pourrait dire, votre mandat était, disons, de travailler deux jours par semaine – juste à titre d'exemple – on va vous en faire travailler cinq, mais vous allez avoir la même paye. Vous allez dire, une semaine ou deux, on peut faire un effort, mais si on fait ça pour... puis ça change après cinq jours, c'est plus assez, on va en mettre six.

1265 Ça fait que c'est dans ça qu'on se fait entraîner. Ça change tout le temps, puis il faut tout le temps... puis on reste avec le même salaire, comme on pourrait dire. Ça fait que c'est-tu normal? Est-ce que c'est nous autres qu'il faut qui payent tout le temps les nouvelles exigences? Est-ce qu'il faut qu'on reste toujours là sans rien dire? Comme vous, vous diriez rien si on vous en demandait tout le temps plus avec la même chose.

LA PRÉSIDENTE :

1270 Est-ce que, monsieur Sanfaçon, les changements de réglementation ont été
accompagnés d'aide gouvernementale, à votre connaissance. Puis peut-être que je
demanderais la même chose au ministère de l'Environnement, par la suite. Mais j'aimerais que
vous débutiez la réponse.

M. DENIS SANFAÇON :

1275 Merci, madame la présidente. Si on retourne en arrière, en 1997, quand il y a eu
l'adoption du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, il y a eu en même
temps annonce d'un investissement important au niveau de l'État pour aider les producteurs à
rencontrer les exigences réglementaires.

1280 Bien sûr, ces programmes-là ne couvrent jamais 100 %, comme on le voit, des
dépenses encourues. On a des taux de participation financière qui avoisinent les 70 ou les 90
%, dépendant des différents volets.

1285 Et, la même chose, en juin 2002, quand il y a eu l'adoption du Règlement sur les
exploitations agricoles, il y a eu une annonce par le ministre de l'Agriculture d'un plan
d'investissement en agroenvironnement, doté d'une enveloppe de 257 M\$, si ma mémoire est
bonne, pour les trois prochaines années, couvrant les services-conseils, les structures
1290 d'entreposage, le traitement des fumiers, l'équipement d'épandage, les mesures de réduction
de la pollution diffuse et la recherche et développement, ainsi que d'autres mesures à être
précisées ultérieurement.

Alors, c'est ce qu'on peut constater quand on retourne jusqu'en 1997. Au-delà de ça,
on va regarder mon voisin encore aux cheveux gris.

1295

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

1300 Nous, au ministère de l'Environnement, on a géré, comme je l'ai déjà déposé, un
tableau qui résume, de 88 à 93, les montants qui ont été consentis. C'est l'ancêtre du
programme Prime-Vert. Par la suite, le programme a été administré évidemment par le
1305 ministère de l'Agriculture.

Évidemment, au ministère de l'Environnement, on n'a pas d'autres programmes d'appui,
d'aide financière. L'aide est toujours versée en fonction du ministère sectoriel.

1310 Le règlement, lui, ce qu'il dit, c'est que dès 1981, il demandait un certain nombre de terres. Il permettait aussi des ententes d'épandage. Donc, déjà à ce moment-là, on a commencé à dire: oui, mais à un moment donné, ça va prendre des terres.

LA PRÉSIDENTE :

1315

La production sans sol, il faut arrêter.

M. PIERRE FORTIN :

1320

Bien, la production sans sol, nous, au ministère de l'Environnement, on ne l'a pas dit comme tel, parce qu'on n'avait pas de programme de soutien. Par contre, toutes les aides de soutien à l'agriculture étaient versées, indépendamment s'ils étaient sans sol ou avec sol.

1325

Ce que je rajouterais aussi, c'est que la production porcine, bien, évidemment, elle s'est développée. Elle a connu le boum qu'on a expliqué dans l'ensemble des présentations. Et, là, on arrive avec un problème de terre.

LA PRÉSIDENTE :

1330

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1335

Je retournerais à monsieur Sanfaçon. Je sais que vous nous l'avez déjà dit, mais je pense que ça serait bon de nous le dire à nouveau, étant donné qu'on est dans une nouvelle région. Dans le 257 M\$, quelle proportion est du nouvel argent relié au nouveau règlement, plutôt que d'être relié justement à l'ancien règlement et surtout cette question d'entreposage de lisier et de fumier.

1340

M. DENIS SANFAÇON :

1345

Madame la présidente, l'ancien règlement comportait des dispositions concernant notamment l'entreposage étanche dont la conformité n'est pas complétée. À l'exception de la production porcine, il reste à compléter l'entreposage étanche pour des entreprises, il est vrai, de petite taille, parce qu'on a commencé de façon générale par les entreprises de plus grande taille, de telle sorte qu'on ne peut pas distinguer, compte tenu que les obligations d'entreposage se poursuivent dans le nouveau règlement et étaient déjà là dans le précédent, on ne peut pas nécessairement associer au REA des montants sur les structures d'entreposage, quoique qu'il abaisse le seuil requis pour l'entreposage.

1350

Alors, l'entreposage, c'est 124 du 257 M\$ d'investissement annoncé. Alors, ça, c'est essentiellement beaucoup relié à des obligations qui étaient déjà présentes dans l'ancien règlement.

1355 Les services-conseils en agroenvironnement, ça vise à aider les producteurs, à accompagner les producteurs pour prendre le virage vert, si on veut, pour prendre un terme qui a été popularisé dans les dernières années, et ce n'est pas nécessairement en lien direct avec la réglementation, mais ça aide les producteurs à réaliser les plans de fertilisation, etc. Et, ça, il y a 12 M\$ là-dessus.

1360 Les équipements d'épandage des fumiers, on avait déjà une aide financière, mais il n'y avait pas d'obligation d'épandage par rampe basse. Cette obligation-là est apparue dans le Règlement sur les exploitations agricoles, et cette obligation-là pour les producteurs de porc est au 1er avril 2005. Et, donc, on a prévu 15 M\$ au niveau de l'épandage d'ici cette date, et pour 1365 les autres producteurs, ce sera le 1er avril 2007.

Les mesures de réduction de pollution diffuse visent de façon générale, on l'a dit dans nos présentations, et on se réfère notamment à la présentation de l'IRDA sur les trois barrières de lutte à la pollution, donc, on vise à mettre en place des mesures visant justement cette 1370 réduction-là, tels les aménagements des bords de cours d'eau, l'implantation de haies brise-vent. Enfin, on les énumère à chaque présentation. Et, c'est 23 M\$ qui est consacré à ce volet.

Et, on a la recherche et développement aussi, comme je mentionnais, à 37 M\$.

1375 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, ça va, monsieur Duquette? En d'autres termes, il y en a de l'aide de l'État, mais peut-être pas une aide qui couvre 100 % des exigences, mais il y en a une.

1380 **M. JEAN DUQUETTE :**

C'est parce qu'ils en couvrent juste une partie, puis les 70-90, on va prouver que ce n'est pas vrai quand on va faire notre mémoire, ça ne couvre pas autant. Puis il reste toutes les terres. Ça va nous prendre le double de terre que ça nous prenait. Le peu d'aide qu'il y a à 3 1385 000 \$ l'acre, je pense qu'il va en manquer beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Ça complète votre deuxième question.

1390

M. JEAN DUQUETTE :

Ah! oui? Je vais revenir tout à l'heure.

1395 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous voulez poser d'autres questions, je vous invite à vous réinscrire au registre, monsieur Duquette.

1400 Monsieur Peter Kilburn qui est du Comité de bassin Massawippi-Tomifobia.

M. PETER KILBURN :

1405 Madame la présidente, messieurs les commissaires, nous sommes là pour représenter le Comité du bassin versant Massawippi-Tomifobia. Je m'appelle Peter Kilburn, je suis membre du comité exécutif et, en vie privée, j'ai une plantation de feuillus.

1410 Je vous présente monsieur Bernard Lapointe, qui est le directeur général de notre comité, ainsi que le directeur général de l'Association de la protection du lac Massawippi. Je demanderais à monsieur Lapointe de vous présenter brièvement notre comité et je suivrai avec deux ou trois petites questions.

LA PRÉSIDENTE :

1415 D'abord, en fait, vous pouvez le présenter mais très brièvement, parce que l'objectif de notre rencontre d'aujourd'hui, c'est vraiment de poser des questions aux personnes-ressources qui sont ici. Vous aurez l'occasion, au moment de la présentation de mémoire, de présenter votre organisme.

1420 **M. PETER KILBURN :**

Ce sera très bref. Juste pour que vous sachiez un peu de quoi il s'agit.

LA PRÉSIDENTE :

1425 D'accord. Et, par ailleurs, vous rappeler que même si vous êtes deux, c'est deux questions pour l'ensemble. D'accord? On n'en a pas plus parce qu'on est deux. Ça va? Monsieur Lapointe.

1430 **M. BERNARD LAPOINTE :**

Madame la présidente, je suis le directeur général de l'Association pour la protection du lac Massawippi, mais je suis coordonnateur du Comité de bassin Massawippi-Tomifobia. Je suis aussi le secrétaire d'assemblée de leur réunion.

1435

Le Comité de bassin est en fonction. C'est un organisme à but non lucratif qui possède ses lettres patentes depuis seulement cette année, mais qui est en fonction depuis 1998. Et, son rôle, évidemment, c'est de travailler à la protection de l'environnement, surtout des ressources hydriques, tant sous l'aspect de la quantité que de la qualité. Et ça couvre un bassin versant de 620 kilomètres carrés, dont 15 % est en territoire américain.

1440

Alors, nous utilisons des moyens à la fois incitatifs et pratiques pour atteindre nos objectifs. Nous faisons, par exemple, de la replantation en milieu riverain, le long des berges.

1445

Nous avons l'intention de déposer un mémoire à la Commission et notre question portera sur le lien entre l'eau et les forêts. Alors, je laisse la parole à monsieur Kilburn, qui est aussi le délégué de l'Association forestière des Cantons de l'Est, au sein du Comité de bassin Massawippi-Tomifobia.

1450 **M. PETER KILBURN :**

Je ne représente pas ici l'Association forestière.

LA PRÉSIDENTE :

1455

D'accord.

M. PETER KILBURN :

1460

Comme l'a dit monsieur Lapointe, notre Comité s'intéresse à tout aspect de la protection du milieu hydrique mais, pour les fins de votre Commission, de vos études et, en fait, de toute façon au centre de nos inquiétudes, et la question du lien ou de l'axe forêt-eau, donc, j'ai deux questions, dont la première est en deux parties. Et, vous m'arrêterez après la deuxième partie si vous ne voulez pas la troisième, mais je vais les faire toutes les trois, tout de suite, et je vais lire pour vous sauver du temps.

1465

Nous savons tous que la production animale, soit pour des raisons de réglementation, d'épandage ou pour d'autres raisons, se voit contrainte – et je dis bien se voit contrainte – de procéder à des coupes à blanc de pans de forêt, souvent et surtout des forêts feuillus et mixtes, parce que souvent les meilleurs sols sont sous ces couvertures-là.

1470

Deux sous-questions. Alors, est-ce que la Commission s'intéresse à cette question? Et, si oui, qu'est-ce qu'elle a pu apprendre sur le sujet jusqu'ici?

1475 Deuxième: est-ce que la Commission s'informe, soit seule, soit avec la collaboration du
ministère et des MRC, de l'étendue de ce phénomène, notamment en termes du nombre
d'acres ainsi abattus, tant à travers la province que dans chacune des municipalités.

1480 Et, si vous me permettez la deuxième question qui sera lue rapidement: si nous
comprenons bien la réglementation en question, le cultivateur peut, sauf en cas d'érablière ou
de cours d'eau, et encore, procéder à des coupes à blanc pour fins de mise en culture et
épandage de purin. À notre connaissance, nul autre citoyen n'aurait ce droit. Fort
heureusement.

1485 Mais est-ce que la Commission a l'intention de chercher des moyens alternatifs pouvant
à la fois satisfaire les besoins des cultivateurs – parce que nous, nous ne blâmons pas les
cultivateurs dans le contexte, je pense qu'ils sont contraints par une réglementation qui leur rend
la vie extrêmement difficile – pouvant donc à la fois satisfaire les besoins des cultivateurs et
mettre à l'abri de la coupe abusive de nos boisés si importants dans la réglementation naturelle
1490 de l'eau. Fin de la deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

1495 Alors, à votre première question, vous demandez si la Commission s'intéresse à la
question du déboisement. Je vous dirais qu'on a eu des questions à cet effet, lors de nos
tournées régionales, et on a demandé au ministère des Ressources naturelles de nous dresser
un portrait de la situation. Ce portrait n'est pas encore disponible. J'ai d'ailleurs demandé, pas
plus tard qu'hier, qu'on fasse le point avec le ministère pour savoir où on en était rendu dans la
confection de ce document. Alors, on attend ce document-là avec impatience, je vous dirais,
1500 parce que souvent il y a des questions qui portent là-dessus.

On a eu l'occasion, dans certaines régions, de poser des questions au représentant de
l'Agence de mise en valeur des forêts privées. Je ne sais pas si madame Marie-Josée Martel est
présente dans la salle? Alors, peut-être, monsieur Dionne, je vous inviterais peut-être à vous
1505 asseoir au bout de la table, ici, s'il vous plaît, on pourrait vous poser quelques questions sur la
situation en Estrie.

L'Estrie, c'est une région où il y a une abondance de forêt privée par rapport à la forêt
publique, si je ne m'abuse, si je me rappelle bien d'informations que j'ai apprises dans le passé.
1510 Je n'ai pas de cheveux blancs mais, moi aussi, j'en ai appris. Puis je les camoufle bien, si j'en
ai.

Est-ce qu'en Estrie, on observe un phénomène de déboisement des forêts au bénéfice
de la production agricole?

1515

M. MARIO DIONNE :

Je ne sais pas, madame la présidente, si je peux vous donner des chiffres bien précis là-dessus. À ma connaissance, je ne sais pas.

1520

LA PRÉSIDENTE :

Vous ne savez pas?

1525

M. MARIO DIONNE :

Je ne pourrais pas vous répondre de façon précise là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

1530

À l'Agence des forêts privées, ce n'est pas une question que vous examinez, que vous surveillez?

M. MARIO DIONNE :

1535

En fait, nous, ce qu'on va surtout traiter, c'est du reboisement de terrain en friche, puis des travaux sylvicoles. Mais comme tels, des travaux qui sont des territoires, si on veut, forestiers qui sont déboisés pour des fins agricoles, bien, ce n'est pas une comptabilité qu'on tient là.

1540

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1545

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1550

C'est-à-dire qu'il semble y avoir un écart d'information là-dessus. Quand c'est sur les terres publiques, on a les données. Quand c'est de la forêt privée au sens strict, on a des données. Quand c'est sur une terre agricole où quelqu'un avait un petit boisé de ferme, est-ce que ce petit boisé de ferme est recensé par vous? Et, est-ce que vous êtes informés quand il est coupé à des fins soit d'épandage, soit de reculturation?

1555 **M. MARIO DIONNE :**

Madame la présidente, nous, ce qu'on fait, c'est qu'on subventionne les propriétaires pour qu'ils fassent des travaux sur leur boisé et puis on rejoint à peu près 50 % – je pense que c'est un chiffre, grosso modo – on rejoint à peu près 50 % des producteurs forestiers. Donc, l'autre 50 %, on n'est pas familier, puis on n'est pas au courant de ce qui se passe sur ces propriétés-là.

Nous, on subventionne des propriétaires via les conseillers forestiers, qu'on appelle des groupements forestiers ou les firmes d'ingénieurs-conseils qui donnent des conseils aux propriétaires pour qu'ils fassent des travaux sur leur boisé, mais on ne rejoint pas la totalité, puis l'ensemble de tous les clients ou tous les propriétaires de boisé de l'Estrie. D'où, si on veut, le manque d'information pour une certaine proportion.

1565 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1570 C'est ça qu'il faut se demander. Parce que est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut répondre à cette question-là, quelque part? Parce qu'on a des opinions controversées. Dans certaines régions, des gens sont venus nous voir en nous disant: *C'est terrible! On coupe les boisés de ferme à des fins d'épandage.+ Dans d'autres régions, on nous a dit: *Pas du tout. Le phénomène n'existe pas.+

Il semble donc y avoir une différence selon les régions, ce qui est assez bien compréhensible d'une manière globale, mais y a-t-il quelqu'un qui est capable de nous le donner d'une manière un peu rigoureuse? Hier, monsieur Sanfaçon a donné les bilans à partir des photos sur un certain nombre de choses et on sent qu'il y a un début d'observation qui est en train de se mettre en place, et dans deux ans, trois ans, quatre ans, on aura sans doute des informations beaucoup plus fines à partir des photos aériennes, mais, de votre côté, avez-vous observé ou entendu, par des témoins dignes de foi, qu'il y ait une pratique intensive de destruction des boisés de ferme à des fins d'épandage.

1585 **M. MARIO DIONNE :**

1590 Il y a quelques occasions où on entend des commentaires, mais à l'effet de préciser les superficies exactes, il est difficile pour moi de mettre un chiffre là-dessus. Sauf que je pense qu'au niveau des municipalités, peut-être que c'est des gens qui sont quand même familiers avec les activités qui se passent sur leur territoire, puis elles sont peut-être plus en mesure de préciser, si on veut, ces superficies-là. Je ne sais pas si l'information est disponible à leur niveau.

1595 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Nadeau, est-ce que c'est une information qui émane des contacts que vous pouvez avoir avec les MRC de la région, à l'effet que les boisés privés sont menacés par le déboisement qu'entraînerait l'activité agricole?

1600

M. JEAN NADEAU :

1605 Merci, madame la présidente. En fait, si on parle de chiffres, à ma connaissance, il n'y a qu'une MRC qui a fait une étude vraiment terrain du déboisement dans son territoire, notamment parce qu'elle émet des autorisations à cet égard-là. C'est la MRC de Rouville. Elle m'avait déjà transmis, en fait, un certain nombre de tableaux qui faisaient un portrait de la situation sur, si ma mémoire est bonne, cinq ou six ans, du phénomène de déboisement chez elle.

1610 Je sais, par ailleurs, sans avoir toutefois de chiffres de la part de la MRC, que la MRC de la Nouvelle Beauce, elle, a adopté une réglementation justement pour contrer ce phénomène-là, parce qu'elle avait constaté dans son territoire une accélération du déboisement à partir des années à peu près 97. Donc, c'est ce que je peux dire pour le moment.

1615 Par ailleurs, peut-être pour l'information de monsieur Kilburn, effectivement, il y a une des affirmations qu'il fait, qui semble, en fait, se confirmer à l'analyse des documents de planification ou de réglementation.

1620 En fait, un survol qu'on a fait de ces documents-là, donc des documents des MRC, qui précise notamment -- en fait, il y a trente MRC auprès desquelles, en fait, on a relevé l'information suivante, à savoir que quand elles interviennent pour ce qui est d'assurer la protection du couvert forestier, ces MRC-là font toujours une exception, en fait, trente d'entre elles font une exception pour ce qui est de la mise en culture des terres.

1625 Et puis parmi ces trente MRC-là, il y en a trois qui sont allées de façon plus précise pour encadrer le déboisement à des fins de mise en culture. Mais c'est ce que je peux dire pour l'instant là-dessus. Je n'ai pas d'autres informations.

LA PRÉSIDENTE :

1630

Et, l'exception qui est faite consiste en quoi exactement?

M. JEAN NADEAU :

1635 Bien, l'exception, en fait, si la MRC établit donc des règles pour limiter, par exemple, les superficies de déboisement de ce qu'on appelle la coupe à blanc, elle va prévoir une exception qui permet, pour des fins de mise en culture du sol, d'effectuer un déboisement total.

LA PRÉSIDENTE :

1640 Je voulais vous l'entendre dire.
Juste un petit moment, monsieur Kilburn.

1645 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

1650 Madame la présidente, peut-être monsieur Jubinville pourrait vous faire part d'observations dans la région par rapport au phénomène de remise en friche et, aussi, je pense que les statistiques de reboisement existent également, si jamais il est d'intérêt pour la Commission.

M. JACQUES JUBINVILLE :

1655 Je dois vous dire globalement, avec l'expérience d'observation qu'on a sur le terrain, on aurait tendance à affirmer qu'il y a beaucoup plus de terrains en culture en Estrie qui retournent en boisés, qu'il y a de boisés qui viennent en agriculture.

1660 Essentiellement, il y a deux éléments qui nous amènent à faire cette affirmation-là. Dans un premier temps, en lien aussi avec l'Agence de mise en valeur, une entente qui date depuis plusieurs années, que le ministère des Ressources naturelles et le ministère de l'Agriculture fait en sorte qu'à chaque fois qu'un producteur agricole veut reboiser une partie de ses terrains, il doit obtenir l'autorisation préalable de notre ministère, comme quoi qu'on puisse confirmer que son terrain a plus une vocation forestière qu'agricole.

1665 Et, c'est la seule façon pour le producteur de pouvoir se retrouver avec une partie fortement subventionnée des travaux et, également, bien entendu, des plants. Et, on a un nombre important de demandes, on pourrait même vous comptabiliser, vous déposer à la Commission, uniquement pour l'Estrie, le nombre d'autorisations qu'on a données l'an passé de
1670 terres en friche qui sont retournées à la forêt. C'est assez important.

1675 Et également, l'autre donnée, c'est sûr qu'au niveau des statistiques aussi il peut y avoir dans le temps certains écarts. On vient de réaliser aussi un portrait de l'agriculture, de l'agroalimentaire, particulièrement pour l'agriculture en Estrie, avec un portrait de 97 versus 2000, et qui fait que, globalement, il y a une perte nette de superficie en agriculture en Estrie qui a été probablement, bien entendu, au niveau du reboisement.

1680 Donc, ce qu'on observe, sauf dans certaines parties de notre territoire où on a eu vent, comme d'autres, qu'il y a certains cas de déboisement, mais c'est vraiment des cas qu'on pourrait qualifier de marginaux en Estrie.

LA PRÉSIDENTE :

1685 Monsieur Kilburn.

M. PETER KILBURN :

1690 Bien, des commentaires de monsieur Jubinville, je reconnais -- enfin, il faut se situer, je pense, il faut noter le temps dans lequel on se situe. Il est vrai que depuis les années 60, il y a eu tendance d'abandon de terres agricoles et repousse en friche, etc.

 Depuis les nouveaux règlements d'épandage, il y a un renversement de la tendance...

LA PRÉSIDENTE :

1695 Depuis avril, depuis cette année?

M. PETER KILBURN :

1700 Depuis un an ou deux, et ça, je ne pourrais pas vous donner les chiffres, je pourrais vous donner peut-être d'autres chiffres. Mais il semble y avoir, par les gens qui observent, il y a eu cet abandon d'agriculture et pendant une longue période. Et, là, avec le nouveau règlement, et c'est pour ça que je dis que les cultivateurs sont contraints. Je ne dis pas qu'ils choisissent de faire ça parce que, traditionnellement, la ferme familiale, on gardait toujours une bonne partie
1705 de son terrain pour fins de boisé, etc. Mais ils sont contraints maintenant parce qu'ils doivent épandre chez eux et pas chez le voisin ou pas sous contrat. Or, il semble y avoir d'abord renversement de la vapeur.

1710 Deuxièmement, je dirais qu'au niveau des renseignements MRC, je pense que monsieur Letendre le dit très bien, il ne semble pas y avoir...

LA PRÉSIDENTE :

1715 Monsieur Nadeau.

M. PETER KILBURN :

1720 Excusez-moi, monsieur Nadeau X j'ai mal lu X dit bien, c'est qu'il y a très peu de MRC qui semblent rapporter ou soit procéder à des inventaires, soit les rapporter. Il en a mentionné deux. Il y en a une troisième tout près d'ici, je n'en parlerai pas parce que ce serait mieux que la MRC en parle, mais il y a une MRC tout près d'ici qui a procédé tout récemment au décompte de la coupe pour fins d'épandage, etc. Et semble-t-il que les chiffres sont assez intéressants, sinon inquiétants. Et, ce n'est pas à moi de parler pour eux.

1725 Ce que nous voulons faire ici, comme comité, c'est d'essayer de voir si vous allez vous intéresser à la question. Je pense que ça serait à vous d'aller auprès des MRC pour ces renseignements-là. Le problème que je vous souligne, c'est que la loi, maintenant, a retourné la responsabilité de la réglementation d'abattage aux municipalités et les municipalités sont souvent moins bien équipées pour réglementer ça que les MRC. Donc, on va peut-être dans le
1730 mauvais sens, exactement au mauvais moment.

LA PRÉSIDENTE :

1735 Monsieur Kilburn, j'aimerais savoir de quelle MRC il est question, parce que j'imagine que cette MRC déposera un mémoire?

M. PETER KILBURN :

1740 Je pense que la MRC va venir vous parler à un moment donné.

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1745 **M. PETER KILBURN :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1750 Vous ne voulez pas la mentionner?

M. PETER KILBURN :

1755 Non.

LA PRÉSIDENTE :

1760 Monsieur Jubinville, ce serait intéressant que vous déposiez ces informations à la Commission, ces informations dont vous avez fait état plus tôt.

Et, je me demandais, est-ce que chaque région pourrait produire ce type d'information, monsieur Sanfaçon?

1765 **M. JACQUES JUBINVILLE :**

1770 Nous, on en fait la compilation. Est-ce que c'est traité à la pièce? Possiblement. Je ne pourrais pas m'engager pour les autres directions, mais je peux vous dire qu'en Estrie, on peut le faire pour vous.

M. DENIS SANFAÇON :

1775 On pourra vérifier, madame la présidente, et ce que je comprends, c'est que vous souhaiteriez avoir le bilan des demandes qui sont faites de reboisement des terres en friche qui étaient, autrefois, réservées à l'agriculture?

LA PRÉSIDENTE :

1780 Oui, s'il vous plaît.

M. DENIS SANFAÇON :

1785 Ce qu'on a, par contre, des agences, c'est le reboisement effectué dans chacune des régions depuis la création des agences en 1996-97 jusqu'en 2001-2002, en termes d'hectares de reboisement. Mais ce n'est pas nécessairement, je ne connais pas les dispositions du reboisement. Si c'est tout le temps associé à des terres en friche, agricoles, reboisées, je ne croirais pas. Mais le global est connu et je ne sais pas s'il a été déposé, mais j'imagine que le MRN va le faire.

1790 **LA PRÉSIDENTE :**

Il est supposé le faire. Monsieur Jubinville, ça va? D'accord.

1795 Ça va, monsieur Kilburn?

M. PETER KILBURN :

1800 Est-ce que je pourrais dire une chose. Notre objectif, ici, n'est pas de défendre la forêt en tant que telle. Notre objectif est de tirer le lien forêt-eau. La forêt, c'est l'éponge et c'est le filtre, et des sédiments, et des polluants. Le lien entre forêt et eau, donc, est une question, à notre avis, qui est très pertinente pour la question plus générale en matière de l'agriculture moderne de grande échelle.

LA PRÉSIDENTE :

1805

C'est bien.

M. PETER KILBURN :

1810

Donc, ce n'est pas seulement une question d'acte ici et d'acte là, mais d'un régime qui devrait prévoir que la forêt serve à aider à conserver la qualité et la quantité de nos eaux.

LA PRÉSIDENTE :

1815

C'est bien, monsieur Kilburn.

M. PETER KILBURN :

1820

Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Vous nous avez annoncé un mémoire, alors, on vous attend.

1825

M. JEAN NADEAU :

Si vous me permettez, madame la présidente?

LA PRÉSIDENTE :

1830

Oui, monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

1835

Pour l'information de monsieur Kilburn, j'ai mentionné hier, puis j'ai déposé d'ailleurs le document tout à l'heure, en fait, le projet de loi 77 entré en vigueur le 19 décembre dernier, donc tout récemment, permet aux MRC dorénavant d'adopter un règlement visant le contrôle de l'abattage d'arbres.

1840 Ce règlement-là, en fait si la MRC en adopte un, elle peut déterminer les parties du territoire donc visées par ce règlement-là, et puis dans la mesure où la MRC adopte un tel règlement qui vise une municipalité en particulier, la réglementation régionale a préséance sur la réglementation locale et puis la municipalité locale perd le pouvoir de réglementer l'abattage d'arbres si la MRC, elle, adopte un règlement en ce sens.

1845

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Nadeau.

Monsieur Marquis.

1850

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1855 Je ne sais pas si monsieur Grieco pourrait nous donner la proportion de terre en forêt et de terre en agriculture dans le bassin versant que monsieur nous mentionne actuellement, ça permettrait peut-être de voir un peu plus clair en ce qui concerne l'état de l'utilisation des terres actuellement, dans ce bassin-là, on s'entend.

M. ÉMILE GRIECO :

1860 Je n'ai pas cette information, mais je peux la cueillir et vous l'apporter.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci.

1865

M. PIERRE FORTIN :

Moi, pour aider monsieur Kilburn...

1870 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

1875

... on a déjà déposé une étude réalisée par monsieur Patoine, qui établissait justement un lien entre la déforestation ou la quantité de couvert de forêt en relation avec la qualité des eaux. Donc, j'invite monsieur Kilburn, dans sa recherche, peut-être que ça pourrait lui être utile.

1880

LA PRÉSIDENTE :

On essaiera peut-être de lui fournir la cote du document pour que vous le trouviez facilement, monsieur Kilburn, sur le site de la Commission.

1885

M. PIERRE FORTIN :

Excusez-moi.

1890

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

M. PIERRE FORTIN :

1895

Pour les données, concernant la dernière question de monsieur Marquis, au ministère de l'Environnement, on ne compile pas ce genre d'information-là. Peut-être le bureau régional du MAPAQ, peut-être qu'ils ont des chiffres mais, nous, on n'a pas de chiffre.

1900

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

C'est-à-dire, vous l'avez donné pour la région globalement. On l'a dans le rapport que vous nous avez fourni pour la région, globalement. Alors, je me demandais si on l'avait pour le bassin versant en question.

1905

M. ÉMILE GRIECO :

Effectivement, on ne compile pas. Je vais communiquer avec la personne qui s'occupe un peu du milieu hydrique, si elle aurait les chiffres. Mais les chiffres qu'on vous a mis dans notre rapport sont empruntés – il faudrait que je regarde – mais ils ne viennent pas nécessairement du ministère parce que c'est des chiffres empruntés à d'autres sources d'information.

1910

M. PETER KILBURN :

1915

Excusez-moi, madame. On pourrait aider parce que je pense que nous avons ces chiffres-là.

LA PRÉSIDENTE :

1920

Mais vous pourrez les fournir, monsieur Kilburn, dans votre mémoire. Parce que c'est une source d'information également, les mémoires que les citoyens déposent. Merci.

M. PETER KILBURN :

1925

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1930

On va faire une pause d'une dizaine de minutes et on revient avec les intervenants suivants inscrits au registre.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1935

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1940

J'invite maintenant monsieur Victor Blais qui est producteur bovin et porcin. Bonjour!

M. VICTOR BLAIS :

1945

Bonjour, madame! La Commission a entendu, hier soir, deux producteurs qui ont discuté sur un peu ce qu'on pourrait parler du principe de précaution, O.K.? C'est certain qu'avec l'expérience que j'ai puis, mettons, le visu qu'on a après un certain temps, que dans l'Estrie, il y a des sites quand même intéressants qu'il peut s'implanter de la production porcine encore. C'est intéressant pour l'économie, c'est intéressant aussi si c'est bien géré dans le territoire, c'est un apport de fertilisant pour les autres producteurs.

1950

Ce n'est pas d'aujourd'hui – je suis plus jeune que les autres – mais ce n'est pas d'aujourd'hui que je suis en production. Puis il y a eu beaucoup d'étapes, puis les présentations qu'il y a eu hier soir, les discussions, puis les normes qu'on a mises avec l'abaque, je veux bien comprendre que dans certaines régions qui sont en surplus de fumier, puis il faut qu'ils gèrent le présent. Mais, comme mes confrères, je crois que c'est pas de précaution de laisser les producteurs s'installer dans ce système-là, puis que ça peut porter atteinte, puis ça va porter atteinte aux producteurs en place.

1955

LA PRÉSIDENTE :

1960

Est-ce que vous avez une question, monsieur Blais?

M. VICTOR BLAIS :

1965 Oui. La question, c'est de voir la durabilité de cette agriculture-là avec les abaques. Parce que, il y a une question qui a été posée, qui n'a pas été répondue, concernant un sol à 60 kilogrammes. Mais nous autres, on l'avait posée préalablement, quelques semaines précédentes, au MAPAQ.

1970 Qu'est-ce qu'on en comprend, c'est qu'un porc, un producteur naisseur-finisser, un porc produit, grosso modo, 2 kilogrammes de phosphore à chaque fois qu'il y a un porc qui s'en va à l'abattoir. Puis les prélèvements des plantes dans nos régions, ça se situe alentour de 40 kilogrammes, puis ça répond aux abaques que j'ai ici.

1975 Puis la question qu'on a posée, pour un sol pauvre, la réponse qu'on a eue, ça a été 65 kilogrammes environ. On pouvait espérer d'avoir une bonne récolte. Puis avec les abaques, on peut en mettre 130.

1980 Quand le monsieur du MAPAQ, mettons, il nous dit que ça tient compte du phosphore, la nouvelle politique, c'est drôle, à l'exception des céréales à paille, pour le maïs, pour les plantes fourragères, ça s'enligne. Vous comblez les besoins en azote, puis ça comble les abaques au total. Pour les terrains pauvres, O.K., qu'il y en a plus dans notre région.

1985 Puis pour les autres productions, on ne peut pas fertiliser en phosphore, si on homogénéise notre purin comme il faut, on ne peut pas mettre ces quantités de phosphore-là parce qu'on va tout de suite être arrêté par l'azote.

La seule façon qu'on peut le faire, c'est que des producteurs prennent le surnageant, la partie supérieure, sans brasser, puis ils prennent la partie du fond pour aller mener là.

1990 Ça fait que si un sol ou un secteur ou un rang, la fertilité du sol est riche ou excessivement riche, d'après les abaques, il faut répondre au besoin ou au prélèvement de la plante. Ça fait que si vous prenez un producteur qui a 200 hectares, 495 acres, le sol est très riche, on peut mettre 4 000 porcs par année produits. Si on va selon les recommandations du CPVQ, on peut mettre 6 000 porcs. Si on se colle aux abaques, on pourrait aller jusqu'à 12 000 porcs par année.

2000 Ça fait que si on regarde c'est quoi la définition d'agriculture durable, on se rend bien compte que ce n'est pas durable parce qu'après, si on part de 60, après sept à huit ans, on se retrouve à 120. Il y a pratiquement 20 % en manque de places de porcs, on n'a pas de place pour en étendre 20 %, plus ou moins, ou tout simplement il faut racheter ou il faut se trouver des fournisseurs pour, grosso modo, 20 %.

Ma question, c'est, est-ce que c'est vraiment durable?

2005 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon. On va faire appel à un expert en fertilisation, j'imagine?

M. DENIS SANFAÇON :

2010

Madame la présidente, la question émane un petit peu d'une question d'hier, à savoir qu'arrive-t-il si je dépose tant de fumier sur telle richesse de sol, en combien de temps je vais me rendre aux cibles souhaitées par les spécialistes pour, à la fois, des objectifs de rendement des cultures et de protection de l'environnement.

2015

Alors, monsieur Perron a fait un savant calcul que je lui laisserais le soin de vous expliquer.

LA PRÉSIDENTE :

2020

Alors, on vous écoute, monsieur Perron.

M. MICHEL PERRON :

2025

Madame la présidente, c'est ça. En fait, nous autres aussi, il faut ajuster régulièrement nos calculs parce que les barèmes changent un peu. Mais, en fait, ce que j'avais déjà fait mais que j'ai repris ce matin un peu, en fonction de la question que j'avais eue hier justement au niveau de la fertilisation dans l'orge, et j'ai fait un peu une simulation de ce que pourrait représenter en nombre d'années pour atteindre, en fait, les niveaux selon les abaques.

2030

Je vais juste rapidement vous donner un peu les prémisses. J'ai pris une récolte d'orge à 3 tonnes/hectare avec des prélèvements de 9.5 kilos de P_2O_5 par tonne, ce qui fait un prélèvement de 8.5 kilos de P_2O_5 à l'hectare.

2035

Si on prenait un sol dans le plus pauvre, à 30 kilos de phosphore à l'hectare, et qu'on appliquait ce que l'abaque permet au niveau du phosphore, ça prendrait, en fait, pour l'amener à un niveau de...

LA PRÉSIDENTE :

2040

Excusez-moi, monsieur Perron.

M. MICHEL PERRON :

2045 Oui?

LA PRÉSIDENTE :

2050 Ce que l'abaque permet au maximum?

M. MICHEL PERRON :

Au maximum.

2055 **LA PRÉSIDENTE :**

Au maximum.

M. MICHEL PERRON :

2060 Au maximum. Puis je l'ai fait varier dans le temps en fonction d'un enrichissement. On considère un enrichissement, pour votre information, c'est les données qui sont publiées dans la revue *Agrosol*, qui proviennent des travaux de recherche de Côté et autres, sur une période de 16 ans. Il n'y a pas beaucoup, je pense, au Québec, de travaux, en fait, sur une plus
2065 longue période que ça. Et, on considère que pour chaque kilo de phosphore apporté qui dépasse les prélèvements de la plante, ça prend 3.5 kilos de phosphore apportés pour enrichir le sol de 1 kilo. C'est sûrement des données que vous avez entendues ailleurs, mais qui sont, en fait, admises généralement par la plupart des scientifiques.

2070 Donc, pour amener le sol à un niveau de 30, à ce que souvent on considère l'amener à un niveau de 150, ça prendrait, si on allait toujours au maximum des abaques, ça prendrait 14 ans pour le faire passer de 30 à 150 kilos/hectare.

2075 Ça aussi, un peu comme monsieur Blais l'a dit, nous, quand on fait de la fertilisation, le phosphore, c'est un élément. Mais il ne faut pas, non plus, dépasser ce que la plante a besoin en azote. Ça fait que, en fonction des cultures, ce qu'on apporte en phosphore, des fois va être limité parce que si on prend des prairie de légumineuses où les besoins sont environ de 30 kilos/hectare, on ne pourra jamais mettre la quantité de phosphore que le lisier pourrait apporter, parce qu'on va dépasser les besoins en azote et on ne veut pas créer d'autres
2080 problèmes, en fait, avec les polluants, les nitrates.

2085 Donc, c'est ça. Et si on prend, j'ai pris un exemple pour un sol de l'Estrie. J'ai pris à 1 000 ppm ou 1 000 milligrammes par kilogramme d'aluminium, ici, au niveau de la région, je vous ai dit hier que nos sols sont assez riches en aluminium. Même 1 000, on peut considérer qu'en Estrie, c'est plus souvent 1 100 la moyenne. Mais pour atteindre – si on continue toujours avec les abaques – pour atteindre le niveau de 10 % de saturation, toujours avec le maximum

que les abaques permettraient, ça prendrait environ 30 ans pour faire passer un sol, à ce moment-là, de 30, on serait rendu à 225 kilos/hectare de P et on aurait atteint 10 % de saturation.

2090

Bien entendu, comme je vous l'ai dit, c'est des maximums. Et c'est sûr que si on prend un sol qui est à 150 déjà, bien, on va réduire d'une dizaine d'années cette période-là. Ça dépend toujours d'où on part. Si on prend un sol très pauvre, ça va prendre plus de temps, mais si on prend un sol plus riche, bien, on va atteindre déjà beaucoup plus rapidement ces niveaux-là.

2095

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

2100

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Question de développement durable. Si on calculait au niveau de chaque année, un peu comme le faisait monsieur, la quantité de phosphore qu'on appliquerait sur notre superficie, disons, de 200 hectares, combien est-ce que ça évolue dans le temps? Je ne sais pas si, justement, c'est possible de calculer combien qu'il va falloir de phosphore chaque année, si on veut. L'idée, c'est de savoir combien de porcs on va pouvoir élever pour satisfaire les besoins de phosphore, selon votre règle que vous avez utilisée ici. Je ne sais pas si vous pouvez faire ce calcul-là ou s'il a été fait?

2105

2110

Parce que, en réalité, ce que mentionne monsieur, c'est qu'avec le temps, on s'enrichit, mais en suivant le maximum des abaques, on met de moins en moins de phosphore. Et l'animal, lui, si on a eu un C.A., disons, qui donnait la possibilité d'élever tant de porcs, qu'est-ce qu'on fait avec le surplus de phosphore?

2115

Alors, je suppose que ce calcul-là, vous pouvez le faire. Et je pense que c'est ça, la question, n'est-ce pas?

M. VICTOR BLAIS :

2120

Oui, oui.

M. MICHEL PERRON :

Moi, je pense que de toute façon, les abaques, de la façon dont ils sont faits, quand on arrive au maximum, on va arriver... généralement, on limite à 40 ou à 30. Quand on dépasse 500, on est à 30. Ça fait qu'à ce moment-là, on est à peu près à l'équilibre. Parce que la majorité des cultures, je l'ai montré ici, au niveau de l'orge, c'est environ pas loin de 30 kilos de P de prélèvement.

2130

2135 Donc, si les abaques amènent à un équilibre, environ, quand on aura atteint un niveau de saturation de 7 ou de 13, selon les types de sol – quand on a plus d'argile, c'est 7; quand on en a moins, c'est 13; dans la région, ici, on parle plus de 13 – on se rend compte que les abaques nous amènent à un niveau, une fertilisation, en fait, qui devrait à peu près être à l'équilibre.

2140 Puis je pense que comme professionnel, moi, en tout cas au niveau de l'agriculture, comme agronome, c'est toujours ce que j'ai proposé, ce que j'ai préconisé. Parce qu'il faut voir, en tout cas avoir une vision, comme monsieur Blais a dit, une vision un peu à long terme.

Pour moi, ce que je peux voir, c'est une façon un peu de donner une chance un peu d'établir. Mais la finalité de tout ça, c'est d'arriver à l'équilibre où on n'aura pas plus d'éléments phosphore produits par les animaux que la majorité de nos récoltes auront besoin.

2145 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

2150 Si vous me permettez, madame la présidente? C'est très bien. L'information que vous nous avez fournie, elle est très utile, mais je pense qu'elle nous permet de répondre directement à la question de monsieur aussi. À savoir, par exemple, en suivant justement votre processus qui nous amenait à un sol relativement riche à la fin du processus, dans un cas, c'était sur 30 ans, mais quelle quantité de phosphore on va avoir pu utiliser à chaque année. Et, justement à partir de ça, de quelle façon elle diminue dans le temps. Pour que la personne, qui, elle, a disons X milliers de porcs, sache où elle va devoir trouver des superficies pour épandre, s'il était, disons, au top en commençant.

2155 **M. MICHEL PERRON :**

2160 Bien, je pense qu'au bout de la course, il devra viser le maximum, je veux dire, que l'abaque permet quand on sera rendu à un sol de saturation, dans son cas, mettons, qui serait de 10 % et de peut-être 150 ou 175, selon ce qu'il aura comme aluminium.

2165 C'est ça. En fait, c'est ce que devra viser la production de phosphore qui devra normalement être produite pour cette entreprise-là. Entre-temps, c'est pour ça que l'abaque permet peut-être un ajustement, parce qu'on l'a dit, on ne veut pas qu'ils soient pris trop, trop serrés, donner le temps de réagir. Mais la finalité, d'après moi, c'est d'arriver à l'équilibre avec ce que la plante prélève puis ce que le troupeau fournira.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2170 Si je comprends bien, c'est que pour ne pas se retrouver en difficulté dans dix, quinze ou vingt ans, il faudrait que tout de suite, il fasse le calcul pour le nombre d'animaux qu'il peut avoir à sa ferme, si nous étions déjà avec un sol saturé.

M. MICHEL PERRON :

2175

Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2180

D'accord.

M. PIERRE FORTIN :

2185

Moi, je rajouterais, si vous me le permettez?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Fortin.

2190

M. PIERRE FORTIN :

Que l'abaque, ce n'est pas tout à fait une grille de fertilisation. C'est des dépôts maximums.

2195

M. DENIS SANFAÇON :

2200 Juste un élément additionnel, madame la présidente, aussi. Les rendements varient dans le temps et, en conséquence, les prélèvements des plantes. Si on regarde, historiquement – et monsieur Perron pourra en témoigner – les rendements ont augmenté des cultures et les prélèvements ont augmenté, si on regarde l'évolution dans le temps.

2205 Une autre chose qu'on constate aussi, c'est que dans le cas du porc particulièrement, c'est que les rejets, eux, diminuent aussi dans le temps. Alors, il y a tous ces éléments-là. Et puis mon collègue d'Environnement le souligne à juste titre: l'abaque n'est pas une grille de fertilisation. Et le calcul que Michel a fait est un calcul théorique. Mais quand on atteint les taux de saturation de 7 ou de 13, comme il mentionne, là il faut arrêter, là. Et on sait dans combien de temps qu'on peut y arriver, donc, la planification est possible. C'est ça qui est intéressant dans l'exercice qui est présenté.

2210

LA PRÉSIDENTE :

Mais justement, quand vous allez arrêter, est-ce qu'on ne peut pas se retrouver, à ce moment-là, dans une situation où on va encore avoir un surplus à gérer?

2215 **M. MICHEL PERRON :**

Si, normalement, en fait, si on vient, comme je dis, à l'équilibre, au niveau de ce qui est produit puis de ce que les plantes prélèvent, on ne devrait pas avoir à ce moment-là. Mais est-ce qu'on aura assez de terre? Est-ce que la répartition sera toute faite? Je pense que ça sera aussi dans les recommandations peut-être du rapport de la Commission.

2220

LA PRÉSIDENTE :

C'est ce qu'on cherche à évaluer.

2225

M. MICHEL PERRON :

Mais on sait, par ailleurs, que si on avait aussi toujours fertilisé agronomiquement, selon ce que les grilles proposaient, les grilles de fertilisation, autant les nouvelles que les anciennes, on n'aurait pas eu, en tout cas, autant d'enrichissement. Ça, c'est clair. C'est parce que – on en a parlé hier – l'ancien règlement était basé sur l'azote. Donc, on a mis beaucoup plus de phosphore que la plante prélevait. Là, on essaie de faire un peu marche arrière et essayer de rétablir ça. Et, est-ce qu'on arrivera à l'équilibre? Je pense que c'est un objectif, puis c'est ce qui devrait être visé.

2230

2235

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

2240 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Le cas sur lequel on raisonnait, tout à l'heure, était le cas d'un sol pauvre où on se disait, dans le cas d'un tel sol, au départ, si on veut mettre tout le phosphore dont on a besoin, ça va permettre à un certain nombre d'animaux qui vont être en excédent quand le sol aura été, à la fin, enrichi.

2245

Alors, si on peut savoir ça à l'avance et s'il est nécessaire d'enrichir le sol parce qu'il est pauvre, est-ce que l'utilisation des engrais minéraux dans la première période où il y a lieu d'enrichir le sol ne serait pas une manière de dire: tant qu'on a besoin d'enrichir le surplus, pour ne pas se retrouver avec un surplus d'animaux à la fin, on l'incorpore à travers des engrais minéraux.

2250

Est-ce que ça peut être une manière de planifier cette évolution dans le temps, qui pourrait être décroissante des besoins en phosphore du sol?

2255

M. MICHEL PERRON :

2260

C'est évident que si on n'a pas assez d'éléments fertilisants dans les fumiers ou dans les lisiers, les engrais minéraux peuvent combler les besoins, en partie ou totalement. Par contre, on n'aurait pas avantage, je pense, en tout cas, avec les engrais minéraux sûrement d'aller au-delà de ce que les grilles du CRAAQ recommandent là.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2265

2270

Ma question était, la crainte de monsieur est que, à un moment donné, les abaques justifient au départ, disons, 12 000 porcs et puis que, treize ans plus tard, la situation n'en permette plus que 10 000. Alors, il se dit: qu'est-ce qu'on va faire avec le 2 000 de surplus. Et, à ce moment-là, est-ce que la planification ne pourrait pas conduire à dire: dès le départ, n'augmentons pas à plus de 10 000 porcs, qui est le maximum qu'on va avoir besoin à la fin, et si on a besoin de plus de phosphore dans la première phase, bien, mettons-le sous forme d'engrais minéraux.

M. MICHEL PERRON :

2275

2280

Oui, je pense qu'évidemment, comme on dit, c'est justement des outils comme ça qui devraient nous permettre justement de planifier pour voir, dans quatre ans, cinq ans, le maximum de porcs qu'on devra avoir. Pas seulement basé sur le maximum des abaques. Puis entre-temps, bien, si on a besoin d'éléments fertilisants ailleurs, on pourra aller les chercher. Je ne sais pas si je réponds correctement?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

2285

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2290

Alors, je vais faire le même raisonnement pour voir si je le comprends correctement, parce qu'il me semble qu'il y a une accroche là-dedans. D'après ce qu'on a dit dans l'audience, quand le nouveau règlement se sera implanté, on ne parlera plus d'unités animales et le producteur pourra augmenter son troupeau en fonction des données établies pour la capacité de son sol de recevoir du phosphore.

2295

Supposons que monsieur a raison, alors que la situation d'équilibre à venir sera de 4 000 porcs, entre-temps, il peut en prendre 6 000 ou 8 000 et il enrichit son sol. Sur un délai à déterminer – vous avez dit quatorze ans, ça peut être dix ans, s'il en met plus – là, il va arriver la chose suivante: quelqu'un va avoir grossi, augmenté son entreprise, augmenté son bâti pour élever un troupeau de, disons, 8 000, mais à la 8e année ou à la 9e année, on va lui dire: *Oh! non, mon cher! Maintenant, c'est 4 000.+

2300 Et, comment la pression sociale va faire si on dit à quelqu'un: *Tu t'es construit pour 8 000, mais tu n'as plus le droit que 4 000.+ Là, politiquement, il y aura une impasse. Je veux dire, les autoroutes vont être occupées certainement, et... bon. Je veux dire, ce n'est pas pensable au plan de la structure.

2305 Ce que j'entrevois, c'est qu'entre-temps, le gars peut recevoir du fumier d'un autre. Ça, c'est correct. Mais si lui grossit et si le règlement lui permet de grossir et de s'ajuster, la considération, comment on intègre la considération de la durabilité sur une projection de tant.

2310 J'essaie de comprendre et j'ai l'impression que c'est la même question, mais on a un os là, en tout cas, tous ensemble, pour bien voir comment ça fonctionne.

M. DENIS SANFAÇON :

2315 Madame la présidente, si vous permettez, dans un scénario comme celui-là, il y a un élément qu'il faut prendre en compte: c'est l'investissement requis par le producteur pour élever davantage d'animaux qu'il n'en a déjà.

2320 On sait que ces investissements-là sont faits sur un horizon d'au moins une vingtaine d'années. Et, on sait que dans la plupart des cas, si on prend des élevages et qu'on prend des sols moyens, puis tout ça, puis on fait des scénarios un petit peu comme celui que Michel vient de faire, on peut penser qu'il va y avoir, un moment donné, un statu quo à avoir en termes de nombre d'animaux, qu'on peut anticiper.

2325 On peut, à partir de ce qu'on connaît, la richesse des sols et tout ça, déterminer que si je profite de toute ma marge de manoeuvre pour accroître mon troupeau, je vais investir dans des bâtiments, je vais investir dans des structures, je vais investir dans toutes sortes de choses pour un horizon qui risque d'être beaucoup moindre que celui pour lequel un bailleur de fonds, un financier, va prendre un risque associé à l'élevage.

2330 Il ne faut pas oublier la réalité économique qui entoure tout ça, d'une part. Et, d'autre part, ce qu'on nous a dit du côté des agronomes, c'est que cette responsabilité-là aussi d'éclairer ces décisions-là va être prise en compte. Alors, c'est des éléments de réponse additionnels à un scénario. Je pense qu'il faut rattacher un élément pratique à ce scénario-là.

2335 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais, hier, on a vu un producteur qui a pris des décisions, il y a quelques années, en vertu de la réglementation qui existait. Cette réglementation-là a changé puis, aujourd'hui, il se retrouve un peu dans le pétrin.

2340 En fait, ce qu'on cherche à voir, c'est justement qu'est-ce qu'on doit faire? Quelles sont les mesures qu'on devra prendre pour s'assurer qu'on n'amènera pas justement ces producteurs

2345 qui vont avoir investi, les amener dans une situation où ils devront, à nouveau, modifier, faire des changements, diminuer leur troupeau ou je ne sais trop. Qu'est-ce qui nous garantit qu'on a une marge de manoeuvre à cet effet-là dans l'application du règlement actuel?

M. DENIS SANFAÇON :

2350 Je me trouve dans une drôle de situation, celle de défendre le règlement du ministère de l'Environnement. Est-ce que vous me prêtez la parole? Mais j'essaie de comprendre et d'expliquer des phénomènes dont il faut prendre en compte l'existence quand on fait des scénarios, quand on se projette dans le futur.

2355 Il n'y a pas que l'abaque qui détermine le développement des productions animales au Québec. Il y a beaucoup d'autres choses qui entrent en ligne de compte dans cette évaluation-là. Il ne faut pas donc ne la faire que sur cette base-là. C'est juste ça que je voulais apporter.

2360 Maintenant, tout ce que je peux dire, c'est que quand les abaques ont été négociés et déterminés, les spécialistes, dont on en a entendu certains, comme Marcel Giroux, Côté et compagnie, les recherches les plus récentes, c'est un petit peu à partir de ça que ce genre de décision-là a été prise. Maintenant, je ne sais pas si mes collègues ont des choses à ajouter là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

2365 Monsieur Fortin, vous défendez beaucoup la gestion ferme par ferme. En fait, c'est ce qu'on a retenu comme nouveau mode de gestion de cette question. La gestion ferme par ferme, je peux comprendre que c'est un élément intéressant pour bâtir la connaissance, pour aller chercher l'information pertinente, puis se bâtir un bon niveau de connaissance. Mais dans la
2370 gestion du futur, j'aimerais ça mieux comprendre comment on va garantir, avec une gestion ferme par ferme comme celle que vous proposez, un développement durable de cette production porcine.

2375 Il y a des interfaces que j'ai de la difficulté à faire. Ou peut-être que je fais les bons interfaces, mais je vois une difficulté dans la planification de la mise en oeuvre de cette nouvelle réglementation-là, par rapport aux choix qui devront être faits plus tard compte tenu de l'évolution des choses.

M. PIERRE FORTIN :

2380 Moi, la nuance que j'apporterais, quand tantôt je disais les abaques, ce n'est pas une grille de fertilisation, ce que je voulais dire, c'est que si on se sert de l'abaque justement pour enrichir le sol, c'est sûr qu'on va arriver avec un enrichissement excessif rapidement. Mais c'est évident que la gestion des fertilisants va se réaliser via les plans agroenvironnementaux de
2385 fertilisation avec les recommandations de l'agronome.

2390 Donc, normalement, l'entreprise, elle, aujourd'hui, avec les données qu'on a, dont on dispose, elle va être capable de planifier à moyen et long termes. Donc, elle sait, dès à présent, combien de superficie elle devra posséder pour réaliser P à l'équilibre en 2010. Parce qu'on vise toujours P à l'équilibre en 2010. À moins qu'une entreprise décide d'agrandir ou d'avoir une augmentation de têtes, là, c'est P à l'équilibre immédiatement.

2395 Mais hormis ça, donc, l'entreprise, gestion ferme par ferme, avec son plan agroenvironnemental de fertilisation, elle est capable de se voir dans le futur et dire: *Là, oups! Aujourd'hui, si je veux continuer à être en opération, ça me prend des terres.+ Donc, il s'en va en location, en entente avec une propriété des sols.

2400 Ou, comme je disais hier, ça va nous prendre de la technologie, une technologie qui va réduire la production de phosphore. Donc, dès à présent, l'entreprise est capable de faire une planification pour dire: *Moi, si je veux être en agriculture dans dix ans, ça me prend tant de terres ou il faut que je fasse tel et tel aménagements.+

2405 Donc, c'est dans ce sens-là qu'on dit que l'entreprise est capable de planifier en conséquence, en fonction de ses contraintes. Mais inévitablement qu'on a des chiffres qui disent qu'on a un problème actuellement.

2410 Lorsqu'on compare la production laitière – hier, d'ailleurs, j'ai apporté d'autres éléments de solution qui touchent les outils économiques – mais si on prend une production contingentée, on contingentait la production en fonction des besoins des consommateurs. Il y avait des quotas de mis en place, etc.

2415 Dans la production porcine, il n'y a pas eu vraiment de contrainte. Les programmes ont été mis de l'avant pour favoriser l'expansion, favoriser le financement, favoriser une assurance revenu, c'est correct. Sauf que, là, le problème est tel que la production s'est développée avec ce qu'on connaît comme surplus. Donc, on dit: attention! On est dans le problème.

2420 Et, une façon de s'en sortir, c'est d'être capable de disposer des fumiers en fonction des superficies qu'on a. Donc, est-ce que ça sera, à ce moment-là si la tendance se poursuit, de mettre en place certains outils économiques? Peut-être ça.

LA PRÉSIDENTE :

2425 En tout cas, j'ai l'impression qu'on examine la question d'un point de vue statique, alors que c'est très dynamique.

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2430 C'est un petit peu dans ce sens-là. C'est-à-dire, il y a deux groupes, disons: les
producteurs qui sont en place. Et là, on dit, ils vont devoir trouver des façons de s'organiser
pour 2010, disons. Maintenant, arrive un nouveau producteur. Pas dans le domaine porcin,
actuellement il y a un moratoire. Mais dans les autres domaines. Et celui-ci demande un C.A.,
disons, un certificat d'autorisation, parce qu'il démarre une grosse affaire, ce n'est pas
2435 simplement un avis. Et, à ce moment-là, qu'est-ce qu'on lui demande? Le plan de fertilisation
de l'agronome. Peut-être qu'il n'a pas pris le maximum des grilles. Peut-être qu'il a pris d'autre
chose. Mais il arrive, à ce moment-là, avec une fertilisation en fonction de la richesse en
phosphore de son sol. On lui donne un certificat d'autorisation et, un certain nombre d'années
après, il est pris avec un sol qui s'est enrichi et, à ce moment-là, il peut utiliser moins de
phosphore.

2440

Alors, comment, pour nous, aujourd'hui, qui regardons le développement durable, on
peut penser à obtenir un développement durable avec ça?

M. PIERRE FORTIN :

2445

Il y a un autre élément, aussi. C'est que dans le nouveau règlement X puis avant de
passer la parole peut-être à Serge Bouchard, qui est notre spécialiste du règlement X dans
notre approche ferme par ferme, on va gérer les ententes d'épandage. Là, jusqu'à présent, on
n'avait pas le contrôle. Donc, les ententes d'épandage vont devenir des ententes plus formelles.
2450 Donc, quand on va émettre un C.A., il va falloir qu'il y ait des balises sérieuses sur les
superficies requises. Peut-être que monsieur Bouchard pourrait rajouter, si vous le permettez.

LA PRÉSIDENTE :

2455

Certainement. Allez-y, monsieur Bouchard.

M. SERGE BOUCHARD :

2460 Merci, madame la présidente. Évidemment, comme monsieur Marquis le soulignait, dans le cas de nouvelle exploitation, donc quelqu'un qui, prenons une situation, n'aurait pas d'animaux, fait une demande dans le cadre de la nouvelle réglementation, comme ça a été souligné, cette personne-là devra tout de suite disposer de l'ensemble des terres requises pour gérer la totalité du phosphore produit.

2465 À ce moment-là, le producteur, le promoteur en question avec son conseiller l'agronome, évidemment, se retrouve face à un choix. Est-ce qu'il va aller au maximum que les abaques permettent, donc, pouvoir, pour un certain nombre d'animaux, utiliser moins de terre, tout en étant *légal+, conforme à la réglementation, ou est-ce que le choix du producteur sera d'aller vers une situation de fertilisation à l'équilibre, donc pour laquelle il pourra maintenir à long
2470 terme la fertilisation sur les sols en question.

Je pense qu'à ce moment-là, la décision appartient au producteur et à son conseiller. Et, moi personnellement, je pense que ça serait une fort mauvaise décision de la part de ces gens-là d'opter... et si vous me permettez l'analogie, ce n'est pas parce qu'une auto pourrait
2475 atteindre la vitesse de 200 ou 250 kilomètres/heure que le propriétaire doit se sentir obligé de rouler à cette limite-là.

Donc, l'abaque, comme monsieur Perron l'a souligné tout à l'heure, c'est, dans le fond, un maximum – et j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer – au-delà duquel on ne parle plus de
2480 fertilisation, mais c'est carrément du débarrasage, donc avec un impact majeur sur l'environnement.

Oui, dans le cas de sols pauvres ou de sols moyens, l'apport qui est permis par les abaques peut dépasser peut-être une situation d'équilibre si on parle du prélèvement comme tel
2485 de la récolte. Mais ça permet, pour des existants et non pas pour des projets de développement de cheptel... mais on sait qu'actuellement il y a des gens qui sont en production, qui, dans le passé, devaient, pour respecter la réglementation, disposer d'une certaine superficie qui était basée sur une norme d'unité animale à l'hectare, que cette norme-là ne sous-tendait pas nécessairement que chaque producteur avait un plan de fertilisation, donc que les déjections
2490 animales, que le phosphore était réparti correctement ou uniformément sur l'ensemble.

Parce que, en pratique, bon, je rappelle que je ne suis pas agronome, donc je ne peux pas maîtriser l'ensemble de la science, mais je ne crois pas qu'un sol à 800, à 900 ou à 1 000
2495 kilos de phosphore, que ça se retrouve *de façon naturelle et courante+.

Donc, si on a des sols qui sont rendus excessivement riches aujourd'hui, c'est qu'il y a eu une fertilisation qui n'était peut-être pas adéquate à une certaine période, pour toutes sortes de raisons qu'on n'a pas à discuter aujourd'hui.

2500 Le producteur qui est face à cette situation-là doit faire des choix maintenant. Et parce qu'il a peut-être eu une mauvaise fertilisation dans le passé, maintenant ça va peut-être lui prendre un peu plus de sols que ça pouvait en prendre dans les années 90 ou jusqu'en 97.

2505 En 97, le ministère, la réglementation a imposé une gestion sérieuse, adéquate et professionnelle de la fertilisation. La réglementation, à l'époque, obligeait l'agronome à faire l'évaluation de l'enrichissement des sols. Donc, pour le producteur existant, dire: *Bien, regarde, mon ami. Si tu continues avec ces pratiques de fertilisation-là, voilà, dans 5 ans, 8 ans, 10 ans, de façon peut-être un peu théorique, tu te placeras dans une situation où tu n'auras plus assez de sols, donc tu devras faire des choix, racheter des sols ou en trouver d'autres, opter pour un traitement, réduire le cheptel ou toute autre solution.+
2510

Ce cheminement-là est toujours là, aussi. On s'attend que les producteurs, notamment ceux qui voudront augmenter leur production, même ceux qui sont déjà existants, vont réfléchir à la situation et vont ajuster le cheptel qu'ils veulent avoir avec les terres dont ils peuvent disposer en propriété ou en entente, mais avec une situation de fertilisation à l'équilibre, pour ne pas se ramasser dans une situation, comme on dit, au bout de quelques années, 5, 6 ans, 7 ans, 10 ans, devant l'échéance de dire: *Bon, bien, maintenant, j'ai *surfertilisé+ mes sols. Maintenant, je dois revenir vers l'équilibre, je n'ai plus assez de sols. Donc, je dois en trouver d'autres.+ Et, qui sait, dans 7, 8 ans, ça sera peut-être très difficile d'en trouver des sols dans
2515
2520 certaines régions. Et les seules solutions qu'il restera, à ce moment-là, seront peut-être le traitement ou la réduction de cheptel.

Nous, on pense que le producteur agricole et ses conseillers agronomes sont en mesure de réfléchir à la situation et de faire des choix éclairés. Si, malheureusement, des gens sous des principes de vision à court terme font de mauvais choix, évidemment, l'approche ferme par
2525 ferme va nous permettre de suivre ces gens-là et lorsqu'ils se retrouveront dans des situations précaires, bien, on sera là pour les accompagner à faire de nouveaux choix qui pourront être relativement difficiles pour eux.

2530 **LA PRÉSIDENTE :**

On va passer à la deuxième question de monsieur Blais.

2535 **M. VICTOR BLAIS :**

Oui. Est-ce que je peux donner mon commentaire? J'ai quand même assez d'expérience là-dedans, dans la fertilisation.

LA PRÉSIDENTE :

2540

Vous viendrez nous le donner lorsqu'on viendra recueillir votre opinion, monsieur.

M. VICTOR BLAIS :

2545

Parce que je trouve qu'on fait le tour pas mal de la question, mais ce que monsieur Dumais a posé comme question, c'est un peu une piste de solution. Monsieur Michel Perron, il vous a donné la réponse, mais je crois que vous ne la saisissez pas.

LA PRÉSIDENTE :

2550

Il ne faut pas présumer de ce qu'on sait, de ce qu'on pense, de ce qu'on comprend.

M. VICTOR BLAIS :

2555

Parce qu'en fait, si on se fiait aux grilles du CPVQ, puis on ferait des rotations, on n'aurait pratiquement pas d'enrichissement. Puis on le dit, puis on le répète: les plantes, ça pousse bien selon les recommandations du CPVQ.

LA PRÉSIDENTE :

2560

Alors, je vous adresse à nouveau l'invitation, vous viendrez nous l'expliquer dans un mémoire que vous déposerez à la Commission.

M. VICTOR BLAIS :

2565

On a l'intention.

LA PRÉSIDENTE :

2570

Deuxième question, s'il vous plaît.

M. VICTOR BLAIS :

2575

Deuxième question, là, c'est plus qu'on parle d'orientations puis de choix. Ici, en région, dans les années 80, l'année de ma génération, on avait surtout des producteurs naisseurs-finisseeurs, puis c'était des unités, ça approchait, mais souvent c'était moins que 250 unités animales. Puis dans les années 95-96, comme vous avez vu sur les statistiques, on a eu deux genres de grande expansion. C'est des gens qui ont pris de l'expansion, ce qu'on pourrait appeler à l'intérieur des filières.

2580

2585 Il y a une compagnie privée que, eux autres, ce qu'ils ont fait, un meunier, c'est qu'ils devenaient actionnaires 50-50, puis ils faisaient des entreprises à peu près de 500 unités animales. Puis l'autre côté aussi, il y a eu la Coop, qu'eux autres ont spécialisé les naisseurs, puis ils ont fait une place de pouponnière, puis qui alimente des finisseurs. O.K.? Puis les finisseurs, bien, ils sont soit à leur compte ou intégrés.

2590 Quand j'ai été à Saint-Hyacinthe, j'ai posé une question, puis monsieur Morrisset avait fait sa présentation. Ce qu'on voit bien, c'est que les technologies de traitement dont les gens nous parlent ici, qui viennent de nous parler, ce n'est pas des technologies qui sont adaptables à des fermes de 500 unités animales. Ça prend à peu près 11 000 porcs produits par année. C'est à peu près ce que la Fédération des producteurs de porcs a mis sur la table.

2595 Puis ces technologies-là, à date, ça coûterait minimum 11 \$ de plus que l'épandage sur des terres agricoles, 11 \$ de plus par porc. Puis, eux autres, ils prétendent que si tu rachètes de la terre, dans les conditions où ce que c'est là, ça pourrait aller chercher une trentaine de dollars de plus de coût de production. Ça fait que vous comprenez pourquoi qu'on revient toujours avec cette question-là.

2600 Mais maintenant, ma vraie question, c'est qu'il y avait un programme qui était à 70 % subventionné, qui, je crois, montait à 70 000 \$ maximum, le programme Prime-Vert, qui servait, avec d'autres programmes, des vitrines technologiques pour des gens qui voulaient investir dans les traitements. Puis c'est monté à 200 000 \$, pas par producteur, ça, j'insiste là-dessus, c'est 200 000 \$ par carte de producteur.

2605 Puis je veux savoir, moi là, je suis chez nous, je gère mes fumiers, mettons, à l'équilibre. Pas à l'équilibre de ce monsieur-là, mais c'est à l'équilibre des plantes, les prélèvements. J'ai aucune aide, excepté les rampes. J'étais, je pense, le troisième sur neuf qui en a acheté en Estrie. Mes voisins auront aucune aide parce que c'est pas adaptable à ces productions-là. Puis, là, on se met à donner de l'argent ou à en faire gaspiller, parce que peut-être que ça va aboutir sur rien, ça. Puis, là, on se met à investir là-dedans, puis je crois que
2610 c'est un choix de production, c'est une orientation que le gouvernement fait, puis ce n'est pas nécessairement dans les entreprises les plus économiquement rentables aussi. Puis là, on s'en va vers encore de la production qu'on va rajouter, ferme par ferme, ça ouvre la porte à d'autres de se réinstaller.

2615 **LA PRÉSIDENTE :**

Quelle est votre question, monsieur?

2620 **M. VICTOR BLAIS :**

La question, c'est de savoir, est-ce que c'était un choix ou est-ce que c'est équitable d'investir dans le traitement, puis de choisir le genre de traitement. Parce que, la fertilisation, c'est un traitement.

2625

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

2630 **M. DENIS SANFAÇON :**

Merci, madame la présidente. Il y a un certain nombre d'éléments par rapport à la question posée. D'abord, les nouveaux exploitants ne sont pas admissibles. On parle d'un volet qui aide à l'implantation d'un procédé de traitement à la ferme pour une entreprise qui a une problématique de surplus et dont c'est, comme on l'a vu souvent, en termes de démarche, la dernière alternative avant la diminution de cheptel.

2635

Deuxièmement, il n'y a pas de procédé de traitement à l'heure actuelle complet, qui est autorisé, à l'exception du compostage.

2640

Troisièmement, dans la plupart des cas, quand on a une entreprise porcine ou toute autre entreprise, souvent un traitement partiel, séparation solide-liquide, qui nécessite des investissements beaucoup moindres, peut être efficace parce que la plupart du temps – en tout cas, dans plusieurs cas – on a des terres mais pas nécessairement en quantité suffisante.

2645

Donc, un traitement complet ne serait pas nécessaire.

Présentement, en période de temps d'arrêt, c'est le traitement complet mais, éventuellement, ça va être un traitement partiel. Il va pouvoir être très utile à un producteur, par exemple, qui manque 25 % des surfaces. Alors, s'il est déjà en surplus, puis qu'il manque 25 % des surfaces, séparer liquide-solide, et gérer la fraction solide via le compostage, et la fraction liquide sur ses terres qu'il a, peut être intéressant.

2650

Et finalement aussi, souvent ce qu'on pense, c'est qu'il pourrait y avoir des situations où quelques producteurs se mettent ensemble pour rentabiliser un procédé de traitement. Parce que, effectivement, ça prend quand même un certain volume quotidien, mais on parle de quelque chose comme 20-25 mètres cubes par jour, à peu près, pour rentabiliser les gros procédés de traitement qu'on connaît, qui sont en vitrine présentement.

2655

LA PRÉSIDENTE :

2660

Donc, vous subventionnez des projets qui sont des projets, dans le fond, de recherche. Vous retirez, le ministère, certains avantages de l'investissement que vous consentez au développement de ces technologies?

2665

M. DENIS SANFAÇON :

À l'heure actuelle, madame la présidente, il y avait un certain nombre de promoteurs qui avaient fait des essais, disons, à échelle réduite, et on était rendu à la période où il fallait voir si ça pouvait fonctionner à l'échelle réelle d'une entreprise.

2670

Donc, on a donc huit vitrines technologiques, qui regroupent quatre procédés de traitement différents et qui sont en évaluation, et dont les résultats sont attendus à la fin de l'année en cours. Ça, c'est un élément.

2675

L'autre chose que je voulais dire aussi, que j'ai oublié de mentionner, c'est que le programme dont il est question prend fin le 31 mars 2003.

LA PRÉSIDENTE :

2680

Merci, monsieur Blais.

M. VICTOR BLAIS :

Merci, madame.

2685

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vais appeler votre frère ou, en tout cas, votre homonyme. Monsieur Jacques Blais de l'Union paysanne, qui est également agriculteur.

2690

M. JACQUES BLAIS :

Bonjour, madame la présidente! Bonjour, messieurs les commissaires! Moi, c'est différent de mon frère, dans le sens que je ne suis pas dans une région à production intensive. Nous autres, on a développé, dans notre municipalité surtout, c'est des producteurs qui font une agriculture durable.

2695

Quand je suis allé à l'école d'agriculture, voilà à peu près 45, 46 ans, les agronomes disaient: *La matière la plus importante dans un sol, c'est la matière organique.+ De plus en plus, les agronomes oublient ça. Ils oublient ça assez qu'ils ont laissé détruire, il y a 30 % des sols agricoles du Québec qui sont rendus infertiles. Il n'y a plus de matière organique pour

2700

retenir les engrais, par la monoculture qui est le plus grand pollueur. La monoculture. Mais il n'y a aucune réglementation pour empêcher ça.

2705 Par le fumier liquide. Pourquoi que les gouvernements ne se sont pas réveillés depuis 10-15 ans pour arrêter le fumier liquide?

2710 Par la concentration d'animaux. Vous écoutez, là? C'est quoi le problème? Il y a trop de concentration d'animaux. Pour quoi faire? Pour faire de l'exportation. On a détruit nos sols comme on a détruit nos forêts pour faire de l'exportation.

LA PRÉSIDENTE :

2715 Est-ce que vous avez une question, monsieur Blais?

M. JACQUES BLAIS :

2720 Oui, j'ai une question bien claire. Quand est-ce que le ministère de l'Agriculture et de l'Environnement vont arrêter d'écoeurer les producteurs qui font de l'agriculture durable?

LA PRÉSIDENTE :

2725 Vous considérez qu'ils ne vous offrent pas un traitement équitable par rapport aux autres?

M. JACQUES BLAIS :

2730 Bien, moi, si je me promène sur la route, puis que je respecte les limites de vitesse, je me fais pas arrêter par la police. Je me fais pas charrier en prison. Je me fais pas menotter. Je respecte les limites de vitesse.

2735 Bien, quand les producteurs ont fait des efforts, ils ont acheté du terrain, ils ont fait des terres neuves, ils ont développé une agriculture durable, ils ont à peu près, mettons, un animal à l'hectare, quand tu es obligé d'acheter de l'engrais chimique pour mettre le minimum d'engrais parce que t'as pas les moyens d'en acheter plus, pourquoi ces gens-là sont obligés de faire des PAEF, puis toutes ces affaires-là? Il me semble qu'il y en a assez de producteurs qui ont des gros problèmes, qu'ils devraient travailler ceux-là, puis arrêter de bâdrer les ceux qui fonctionnent comme il faut, depuis des années.

2740 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, dans le fond, vous, vous en avez contre le fait que la réglementation vous oblige à produire des documents, à faire des rapports, alors que vous considérez que vous agissez correctement depuis bon nombre d'années. C'est ça?

2745

M. JACQUES BLAIS :

Ils ont tout la possibilité de le faire. Ils ont juste à vérifier nos analyses de sols. On les a, les analyses de sols. Même si on passe peut-être pour être un peu reculés, on fait des analyses de sols à chaque rotation, à tous les trois, quatre ans. Puis nos analyses de sols, il n'y en a pas de problème. Elles sont très, très faibles. Il faut rajouter de l'engrais chimique. Pourquoi que ces gens-là sont tout le temps emmerdés dans le système?

2750

LA PRÉSIDENTE :

2755

Monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

2760

On n'essaie pas d'être – comment je pourrais dire ça, le mot me manque – d'embêter les producteurs. Au contraire. Et, je l'ai dit à plusieurs reprises lors de la Commission. Par chance que la majorité des producteurs sont responsables et respectent la réglementation, parce que ça serait impossible de contrôler chacun des producteurs, avec chacun des épandages, avec chacune des parcelles. Donc, par chance qu'avant tout, les producteurs sont respectueux de la réglementation, d'une part.

2765

Et, le ministère de l'Environnement, c'est sûr qu'il a fait jusqu'à présent un contrôle minimum. Et on arrive avec une problématique où on a un surplus important de lisier, et on a une problématique au niveau de la qualité des eaux et il faut intervenir.

2770

Et quand j'entends le citoyen qui parle des sols infertiles, qui parle de concentration d'animaux, qui parle de monoculture, bien, c'est tout des éléments qui, finalement, doivent être pris en considération pour s'assurer d'un meilleur environnement. Donc, c'est important d'avoir une réglementation à ce niveau-là. C'est important d'apporter un contrôle, un suivi. Sinon, la situation serait peut-être pire que présentement.

2775

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous ne souhaitez pas avoir un régime à deux vitesses.

2780

M. PIERRE FORTIN :

2785 On a un régime où le règlement, comme je disais tantôt, il nous donne une photo aujourd'hui, avec ce qui va s'en venir demain. Avec des outils pour contrôler, pour planifier l'entreprise, puis des outils de mesure pour mesurer si on a atteint les résultats escomptés. Donc, on se donne les outils pour faire de l'agriculture, justement, un développement durable.

LA PRÉSIDENTE :

2790 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2795 Il y a juste une affirmation de monsieur Blais que je voudrais vérifier auprès de vous, au ministère de l'Agriculture. Il dit que 30 % des sols sont rendus infertiles. Est-ce qu'on a des données là-dessus? C'est une chose qui est importante. Est-ce que vous confirmez ça?

M. MICHEL PERRON :

2800 En tout cas, je n'ai pas d'étude, moi, qui vient confirmer ça, le 30 %. Je ne connais pas l'ensemble des régions du Québec. Par contre, un peu comme on l'a dit ici au début de la séance hier, il reste que dans l'Estrie, il y a au moins 85 % de nos sols qui sont sous prairie ou pâturage. Donc, ce que monsieur Blais parle, de monoculture, ce n'est pas plus que 15 % de l'ensemble de la région.

2805

Il y a, par contre, certaines parties du territoire ou certaines MRC que la partie de monoculture est peut-être de 30 %. Mais pour l'ensemble de l'Estrie, ce n'est pas plus de 15 %. Donc, c'est évident que ça n'a pas la même pression.

2810 Et, au niveau de la matière organique, le fait d'être couvert continuellement en prairie ou pâturage, encore là, le taux de matière organique de nos sols s'est maintenu plus élevé que dans, je pense, beaucoup d'autres régions. La moyenne des dernières analyses pour la région de l'Estrie donnait des matières organiques entre en moyenne de 5.5 à 6 %.

2815 Ça fait que je pense que là, le fait d'avoir justement une région d'élevage où on a besoin, d'élevage de bovin, laitier et boucherie, où on a besoin de beaucoup de prairies et de pâturage, a minimisé probablement l'impact de certaines monocultures qui pouvaient être faites sans trop, trop de considération peut-être à l'environnement, en ne laissant pas de résidus de culture ou avec des travaux trop accentués de travail du sol et tout ça.

2820

Mais le 30 % de sols infertiles, je n'ai aucune donnée là-dessus et je n'ai pas vu ça non plus ailleurs. Est-ce qu'il y a des sols qui sont devenus moins fertiles? Peut-être. Mais de là à être infertiles, j'aurais de la difficulté à vous donner une réponse là-dessus.

2825 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

J'imagine, monsieur Blais, que vous n'avez pas lancé l'affirmation à la légère?

2830 **M. JACQUES BLAIS :**

C'est clair. On a entendu ça dans le film *Bacon*. Puis dans le film *Bacon*, il n'a jamais été contesté par aucune personne au ministère de l'Agriculture. S'il aurait été contesté publiquement, bien, il aurait pu pas être vrai. Mais ça a pas été contesté. Ça fait que quand c'est pas contesté, ça veut dire que c'est une vérité. C'est supposé d'être des chiffres du ministère de l'Agriculture.

2835 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2840 Il y a un petit raccourci dans votre pensée, évidemment, parce qu'une chose peut être dite sans être contestée, elle n'est pas nécessairement vraie. Elle est vraie parce qu'elle traduit la réalité là-dessus.

M. JACQUES BLAIS :

2845 Bien, là, monsieur Beauchamp, c'est une question assez sérieuse, ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2850 Oui, oui.

M. JACQUES BLAIS :

2855 Très, très sérieuse. Puis si le ministère de l'Agriculture ou le ministre de l'Agriculture a pas contesté ça, c'est parce que c'est des chiffres véridiques. C'est sérieux, ça! 30% des sols agricoles du Québec sont infertiles.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2860 Oui, mais c'est pour ça que ça m'apparaissait gros. Et ça m'apparaissait beaucoup. Et je demandais la source. Donc, vous l'avez prise dans le film.

2865 Est-ce que le ministère de l'Agriculture – vous étiez absent lorsque j'ai posé la question, monsieur Sanfaçon X est-ce qu'il y a des données ou des études ou des observations qui permettent de confirmer cette idée qu'il y a 30 % de terres infertiles maintenant? De sols rendus infertiles.

M. DENIS SANFAÇON :

2870 Il n'y a pas d'étude, à ma connaissance, qui présente de tels chiffres. On a déposé à la Commission le dernier inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles du Québec, qui date de 1990. Depuis ce temps-là, on n'a pas de compilation globale.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2875 Vous n'avez pas de nouvelle compilation.

M. DENIS SANFAÇON :

2880 De nouvelle compilation. Mais quand on regarde les analyses de sols qu'on reçoit, puis tout ça, on ne voit pas nécessairement ce type d'information.

2885 Dans le portrait de 1998, on a fait une forme de recensement de certaines problématiques, à savoir, est-ce que les producteurs, par exemple, notaient des problèmes de compaction ou des choses comme ça. Il y a des données qui sont dans ce portrait-là.

2890 On a aussi des portraits sur les rotations associées à chacune des cultures. Je ne sais pas si la Commission a reçu le dépôt de l'ensemble des portraits de 1998 ou uniquement celui du porc, mais il y a des informations à l'intérieur sur ces données-là. C'est ce qui me vient à l'esprit pour le moment.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2895 Alors, en tant que représentant du ministère, dans une assemblée aussi officielle, est-ce que vous contestez le 30 % avancé par le film *Bacon*? Est-ce que vous avez un commentaire là-dessus?

M. DENIS SANFAÇON :

2900 Souvent, le silence est une forme de contestation de quelque chose à laquelle on ne veut pas tellement attacher d'importance. Alors, le silence du ministère en regard du film est peut-être évocateur à cet effet.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2905 Donc, vous donnez une autre signification au silence que monsieur Blais ne donne de signification.

M. DENIS SANFAÇON :

2910 Voilà!

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2915 On dit, par ailleurs, qu'il est d'or, parfois.

M. DENIS SANFAÇON :

 Le silence est d'or.

2920 **LA PRÉSIDENTE :**

 Ma mère disait: *Qui ne dit mot consent.+

 Monsieur Dumais.

2925

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2930 Monsieur Blais, dans son intervention, en rapport avec cette idée de 30 % des sols infertiles, mentionnait la monoculture et les sols qui reçoivent des lisiers. Alors tout ça, évidemment, réfère à la production de maïs au Québec.

2935 Alors, pourriez-vous nous donner, si vous les avez en main, l'évolution des rendements de la production de maïs au cours des dernières années. Parce que j'interprète que si le sol est infertile, à un moment donné, ce qu'on y sème, on va en récolter moins. Alors, est-ce qu'on a des données sur les rendements de la production de maïs au Québec, au cours des dernières années?

LA PRÉSIDENTE :

2940 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2945 Merci, madame la présidente. L'évolution des rendements du soya et du maïs-grain au Québec, en kilogramme par hectare, soya, 1986: 2 300; 1999: 3 100. Maïs-grain, 1972: 4 208 kilos par hectare; 1985: 6 310; 1999: 8 100 kilos par hectare.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2950 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2955 Monsieur Blais, vous avez une autre question?

M. JACQUES BLAIS :

2960 Je veux rajouter un petit peu après la question de monsieur Dumais. C'est la raison pourquoi vous êtes ici. Des audiences publiques en environnement, parce qu'il y a trop d'engrais dans les sols. C'est vrai qu'il y a une plus grosse production, mais il y a eu trop d'engrais, il y a eu trop de lisier de porc, puis ça a fait que... on peut cultiver sans avoir de matière organique dans le sol, parce que les serres hydroponiques, elles cultivent sans sols pour retenir la plante. Mais il reste que ce n'est pas normal dans une société qu'on puisse pas opérer avec les éléments du sol.

2965 Là, c'est un système qui fait juste fonctionner l'industrie et les gros. Mais ça ne fait pas fonctionner les gens, les vrais agriculteurs qui peuvent aller d'une façon durable.

LA PRÉSIDENTE :

2970 Je vous arrête tout de suite, puis je vous invite à poser votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. JACQUES BLAIS :

2975 Ma deuxième question. Étant maire d'une des plus belles, si c'est pas la plus belle municipalité du Québec, La Patrie, puis on sait que depuis des années, les programmes du ministère de l'Agriculture encouragent le fumier liquide qui empeste nos campagnes. Y aurait-il un moyen au niveau d'un conseil d'une municipalité de bloquer la production agricole sur fumier liquide?

2980

LA PRÉSIDENTE :

2985 Monsieur Nadeau. Je connais déjà la réponse, mais j'aimerais que vous la fournissiez à monsieur.

M. JEAN NADEAU :

2990 Merci, madame la présidente. Alors, en fait, pour répondre à la question de monsieur, il faut référer à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. C'est dans cette loi qu'on retrouve, en fait, les pouvoirs des municipalités en matière particulièrement de zonage. Et puis il n'y a pas à cet article – donc, 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – de possibilité ou de pouvoir qui permette aux municipalités de déterminer qu'une production doit se faire sur fumier solide ou sur fumier liquide.

2995

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous n'avez pas ce pouvoir-là.

3000

M. JACQUES BLAIS :

Bref, on est obligé de se faire contaminer par les gens du ministère qui encouragent un système de fumier liquide.

3005

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va aller vérifier s'ils encouragent, maintenant. Monsieur?

M. JACQUES JUBINVILLE :

3010

Madame la présidente, j'ai peut-être un privilège, parce que j'ai déjà eu l'occasion d'entendre ce commentaire de monsieur Blais. Un peu comme vous l'a mentionné monsieur Sanfaçon, hier, l'approche des conseillers chez nous, auprès de chacune des entreprises, veut essentiellement -- d'abord, on est là pour accompagner, donc conseiller le producteur, compte tenu de l'expérience. Donc, c'est cas par cas.

3015

On fait ressortir pour le producteur autant les avantages et les inconvénients, tant pour le fumier solide que liquide. En tenant compte des conditions particulières de son entreprise, la décision appartient en bout de ligne au producteur de décider lequel des deux systèmes de gestion qu'il adopte chez lui.

3020

LA PRÉSIDENTE :

3025 Donc, vous exercez un rôle-conseil, mais vous ne forcez pas le bras du producteur à s'engager dans un type de production plutôt qu'un autre.

M. JACQUES JUBINVILLE :

3030 Non, madame.

M. JACQUES BLAIS :

Je peux rajouter?

3035 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Blais.

M. JACQUES BLAIS :

3040 Dans ma petite municipalité, moi, je suis à l'ouest du village. Ma production agricole, actuellement, c'est juste vache-veau sur litière. Fumier solide sur litière. Je suis encore à avoir une plainte des villageois. J'épands mon fumier solide, je surveille dans les temps de l'année, dans les périodes de vacances, ou en fin de semaine j'en étends pas parce que je suis proche
3045 du village, puis ça va bien.

Le producteur qui est à l'est, lui, c'est un producteur qui est même biologique. Peut-être pas biologique à... c'est un gars qui a fait du compost, il est sur le fumier solide, mais le ministère de l'Agriculture: *C'est le temps que tu te fasses une fosse.+ *C'est le temps que tu te
3050 fasses une fosse.+ Puis il le lâche pas. Puis il le lâche pas. Ça veut dire que là, il est embarqué, puis là c'est un producteur qui a dans sa tête de faire du fumier solide. Mais le ministère de l'Agriculture lui amène un projet, qui lui coûte 20 à 25 000 \$ plus cher sur le fumier solide que liquide. Il dit: *Moi, avec ma famille, je suis pas capable de me payer ça. Je suis pas capable.+
3055

Ça fait que pourquoi qu'il y aurait pas des programmes qui pourraient être aussi valorisants sur le solide que sur le liquide? C'est inconcevable. Il est drette au ras le village. Ça va être un *empestement*. Puis pourquoi que nous autres, on est obligé de subir ça du ministère de l'Agriculture? Des belles petites municipalités comme on a. Pourquoi?
3060

Après ça, il faut rajouter que nos municipalités, les agriculteurs, ça se déserte tranquillement. Ces maisons-là, ça revient avec des gens qui viennent d'en dehors, puis ils sont pas heureux de se faire épandre du fumier liquide. Puis ils sont pas à blâmer.

3065 Moi, je pense qu'il faut être capable de vivre en harmonie avec les citoyens, être capable de faire des efforts. Mais, là, quand le producteur est obligé de se mettre sur le fumier liquide parce que la subvention est plus forte, bien, c'est un gouvernement qui encourage le fumier liquide, qui encourage indirectement la pollution du monde. Parce que là, c'est le monde qui se fait polluer, là.

3070

LA PRÉSIDENTE :

 Monsieur Blais, on va vérifier, là. Il y a plusieurs affirmations dans ce que vous dites.

3075

 Est-il exact qu'on offre une plus grosse subvention à quelqu'un qui produit sur fumier liquide par rapport à un producteur de fumier solide?

M. DENIS SANFAÇON :

3080

 Madame la présidente, l'aide financière est de 70 ou 90 %, indépendamment du mode de gestion. Le 90 % est appliqué aux entreprises de plus petite taille et le 70 %, aux entreprises de plus forte taille. De façon générale, les entreprises de plus forte taille optent, au point de vue économique, pour la gestion liquide. Donc, ça, c'est le premier élément.

3085

 Et, l'autre chose, c'est le ministère ne force pas personne à construire une structure d'entreposage. Il y a une réglementation environnementale qui prévoit l'entreposage étanche et le ministère aide financièrement les producteurs agricoles à se conformer à cette obligation réglementaire.

3090

LA PRÉSIDENTE :

 Mais sans faire le choix pour l'agriculteur.

M. DENIS SANFAÇON :

3095

 Exactement, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

3100

 Oui, monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

 Moi, je peux vous dresser un peu l'historique réglementaire.

3105

LA PRÉSIDENTE :

 Par rapport à ça?

3110 **M. PIERRE FORTIN :**

Concernant le fumier liquide et solide. Le resserrement des normes environnementales.

3115 **LA PRÉSIDENTE :**

Non. Ça va. Merci. Ce que monsieur Blais essaie de faire ressortir, c'est que lui a l'impression...

3120 **M. JACQUES BLAIS :**

J'ai pas l'impression.

3125 **LA PRÉSIDENTE :**

... c'est la perception qu'il a...

M. JACQUES BLAIS :

3130 C'est pas la perception. C'est parce que là, ça prend une organisation plus grosse. Le fumier liquide, c'est juste une affaire ronde, ça. Ça veut dire qu'il y a pas de sortie, rien. Ça veut dire, exemple, si le même producteur avec 50 unités animales, ça lui coûte, mettons, une fosse de 50 000 \$, je mets un chiffre, mais s'il le fait sur le solide, ça va lui coûter 10 000 \$ de plus parce qu'il faut qu'il ait une sortie, puis tout. Ça fait que là, bien, il est pas subventionné sur la sortie. Il est subventionné juste sur le centre, où c'est qu'ils ramassent le fumier.

3135

LA PRÉSIDENTE :

Donc, le coût est plus élevé pour lui.

3140 **M. JACQUES BLAIS :**

3145 Le coût est plus élevé. Ça fait que, moi, en tout cas, il m'a dit que les chiffres, c'est 20-25 000 \$. Puis j'ai pris position, je lui ai dit: *En tout cas...+, je lui ai dit bien clair, comme maire, j'ai dit: *Nous autres, c'est pas certain qu'on va accepter ça. On va vérifier nos pouvoirs, puis on peut faire des choses. Mais je suis pas certain qu'on va accepter ça parce que tu vas empester le village.+ Il dit: *Je le sais qu'on va empester le village.+ Il est convaincu, l'agriculteur, qu'il va empester le village. Mais il reste que, lui, il a une famille de quatre enfants. Il peut pas se permettre de s'endetter de 20-25 000 \$, là.

3150 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp, vous vouliez intervenir?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3155

Oui. Je voudrais savoir si c'est vrai que les installations de fumier solide sont plus coûteuses à construire que les installations de fumier liquide.

M. DENIS SANFAÇON :

3160

Madame la présidente, dépendant des types de construction, avec ou sans purot, ou ces divers éléments, de façon générale, une structure pour fumier solide coûte un peu plus cher qu'une structure pour fumier liquide. Par contre, il n'y a pas, en contrepartie, d'aide pour les équipements d'épandage de fumier solide, mais il y en a pour les équipements d'épandage de fumier liquide pour minimiser les odeurs aussi.

3165

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Donc, ça coûte plus cher à deux niveaux. C'est-à-dire que ça coûte plus cher au niveau de la construction et au niveau de l'aide, de subvention, il n'y a pas d'aide pour l'épandage de fumier solide.

3170

M. DENIS SANFAÇON :

L'aide est au niveau de la rampe d'épandage et non pas de la citerne d'épandage pour le fumier liquide, dans un objectif de minimiser les odeurs associées au lisier.

3175

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et, donc, parce qu'il y a moins d'odeur, il n'y a pas de subvention.

3180

M. JACQUES BLAIS :

C'est ça.

3185

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

3190

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Blais.

M. JACQUES BLAIS :

3195

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3200

Monsieur François Benoît, qui est de l'Union paysanne et qui est également agriculteur.

M. FRANÇOIS BENOÎT :

Bonjour, madame la présidente!

3205

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

3210

M. FRANÇOIS BENOÎT :

Ne parlant pas parmi les premiers, on m'a volé mes questions.

LA PRÉSIDENTE :

3215

Vous en avez sûrement d'autres.

M. FRANÇOIS BENOÎT :

3220

J'en ai une autre. C'est en complément de la question du duo de messieurs qui étaient pour le bassin versant de la Tomifobia. Ils ont parlé à un moment donné de déboisement et je crois que dans la MRC de Coaticook – et c'est ma question – je crois que dans la MRC de Coaticook, on tient compte, parce qu'il y a un règlement, et on tient compte de statistiques où, par l'émission des permis, probablement de déboisement, on doit tenir compte de ce qui se passe dans ma belle région.

3225

Alors, c'est ma question. Que se passe-t-il? Depuis un an, un an et demi, ça travaille très fort en déboisement. C'est parfois nuit et jour. C'est visible par tout le monde qui se promène sur les belles routes. Et je me demandais exactement qu'est-ce qui se passait, s'il y avait un suivi et s'il y avait des chiffres aussi sur la table.

3230

LA PRÉSIDENTE :

3235

Monsieur Nadeau, vous êtes la seule personne à qui je peux m'adresser. Connaissez-vous la situation de la MRC de Coaticook?

M. JEAN NADEAU :

3240 Merci, madame la présidente. Je pourrais toujours m'informer auprès des gens de la MRC et puis, éventuellement, si j'ai un complément d'information, je pourrais vous la transmettre.

LA PRÉSIDENTE :

3245 D'accord.

Il n'y a personne de la MRC de Coaticook dans la salle? Non? Oui? Oui, monsieur. Vous pourriez vous approcher peut-être. Je ne veux pas vous embêter, par exemple, je veux que vous soyez habilité à parler au nom de la MRC.

3250

M. ÉRIC FERRON :

Oui, je peux.

3255 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, assoyez-vous à la table. Peut-être vous identifier, s'il vous plaît.

M. ÉRIC FERRON :

3260

Bon après-midi, tout le monde! Mon nom, c'est Éric Ferron. C'est moi qui est l'aménagiste et l'urbaniste de la MRC de Coaticook. Comme monsieur nous a mentionné tantôt, on a un règlement de contrôle intérimaire concernant l'abattage d'arbres. Donc, on émet des permis d'abattage d'arbres.

3265

C'est une problématique, effectivement, sur le territoire. Actuellement, si ma mémoire est bonne, il faudrait que je valide mes chiffres avec mon inspecteur régional, si je me souviens bien, je crois que pour l'année 2002, il y a eu environ 400 hectares de déboisement dû à des mises en culture. Donc, c'est une problématique très, très importante actuellement.

3270

LA PRÉSIDENTE :

Sur le territoire de la MRC de Coaticook.

3275 **M. ÉRIC FERRON :**

Oui, sur le territoire de la MRC de Coaticook.

LA PRÉSIDENTE :

3280

D'accord.

Monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3285

Pourriez-vous nous indiquer quelle est la superficie boisée dans la MRC et, si jamais vous avez la donnée, la superficie boisée à l'intérieur de la zone agricole?

M. ÉRIC FERRON :

3290

Il faudrait que je vérifie. Je ne m'en souviens pas de mémoire, malheureusement. Mais je peux vérifier et vous fournir l'information, ça va me faire plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

3295

S'il vous plaît.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3300

Est-ce que, par exemple c'est une chose assez controversée dans le milieu, est-ce que la MRC reçoit des plaintes de citoyens quand les gens constatent des déboisements? Est-ce que vous avez un registre de plaintes inscrites?

M. ÉRIC FERRON :

3305

Oui, il y a des plaintes parfois, et notre inspecteur régional traite les plaintes. Parfois, aussi, il y a des personnes qui sont mises à l'amende via notre pouvoir que nous confère notre règlement de contrôle intérimaire.

3310

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Alors, votre interdiction de déboisement, elle s'adresse à tout le monde?

M. ÉRIC FERRON :

3315

Bien, dépendamment du type de déboisement qui est fait. Oui, c'est un règlement à caractère général, sauf qu'on ne peut pas empêcher le déboisement à des fins de mise en culture.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3320

Vous ne pouvez pas l'empêcher si c'est à des fins de mise en culture?

M. ÉRIC FERRON :

3325

Non. Notre règlement ne l'empêche pas.

LA PRÉSIDENTE :

3330

Donc, dans les 400 hectares dont vous parliez plus tôt, est-ce que ce sont des hectares qui ont été déboisés à des fins de...

M. ÉRIC FERRON :

3335

De mise en culture, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3340

... mise en culture? Oui.

M. ÉRIC FERRON :

3345

Je vous dis ça sous toutes réserves, là. Il me semble que c'est de cette ampleur-là, à peu près.

LA PRÉSIDENTE :

En tout cas, si vous pouviez nous le confirmer plus précisément.

M. ÉRIC FERRON :

3350

Oui, je vais vérifier ça.

LA PRÉSIDENTE :

3355

Est-ce que, à votre connaissance, de manière générale, chaque MRC est en mesure de fournir l'information sur le reboisement et le déboisement sur le territoire de sa municipalité?

M. ÉRIC FERRON :

3360

Je ne croirais pas. Peut-être ceux qui ont des règlements qu'ils appliquent mais, de façon générale, il y a très peu d'information sur ces sujets-là.

LA PRÉSIDENTE :

3365

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3370

Est-ce qu'il est possible d'avoir la teneur de ce règlement de contrôle intérimaire pour la partie déboisement justement, pour voir, effectivement, ce qui rentre dans le règlement.

M. ÉRIC FERRON :

3375

Oui. Je pourrais vous fournir une copie du règlement de contrôle intérimaire qui s'applique actuellement.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3380

Je pense que ça pourrait être intéressant de voir justement qu'est-ce qui entre là-dedans et quelles en sont les limites.

M. ÉRIC FERRON :

3385

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

3390

Merci. Je vous remercie, monsieur Ferron. Peut-être rester là si jamais monsieur a encore une question.

M. FRANÇOIS BENOÎT :

3395 Oui. Dans la même veine, c'est-à-dire petit b), il est quand même étrange qu'on tienne compte du reboisement et qu'on ne tienne pas compte du déboisement. Tantôt, monsieur Sanfaçon affirmait qu'on reboisait davantage qu'on déboisait.

3400 Je me demande si on tient compte dans le reboisement ou dans le déboisement, surtout dans le déboisement, du côté du déboisement, si on tient compte aussi des vergers ancestraux qui sont abattus dans la région de Compton ou ailleurs dans la MRC de Coaticook, si, parce que ce sont des terres privées et qu'après ça on les aménage en terre arable, si ils sont aussi dans les statistiques?

3405 Est-ce qu'on tient compte aussi dans le reboisement des cultures de sapin de Noël? Est-ce que ça, ça fait partie du reboisement? Parce que, pour moi, ce n'en est pas. Alors, c'est ma deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

3410 Monsieur Sanfaçon, vous voulez réagir aux propos de monsieur?

M. DENIS SANFAÇON :

3415 Oui. Ce n'est pas moi qui a fait l'affirmation, madame la présidente, c'est le directeur régional de la région, monsieur Jubinville. Alors, je lui laisserais le soin de répondre.

LA PRÉSIDENTE :

3420 Monsieur Jubinville.

M. JACQUES JUBINVILLE :

3425 Madame la présidente, d'abord pour répondre à la dernière partie de sa question, toute la partie de plantation de sapin de Noël ne fait pas partie de déboisement ni de reboisement. C'est une production agricole au même titre que toute autre production. Donc, pour nous, ce n'est pas comptabilisé d'aucune façon en termes de déboisement ou de reboisement.

3430 Les données qu'on vous donnait et particulièrement qu'on va vous fournir, c'est particulièrement pour les données sur les terres en friche qui sont remises en culture.

Globalement, oui, effectivement, il y a beaucoup plus de terres qui sont reboisées que du déboisement qui est remis en culture. Cependant, c'est quand même relativement faible. Ça confirme aussi ce qu'on disait antérieurement.

3435 La MRC de Coaticook a quand même un statut particulier, parce qu'on retrouve une très forte concentration de la production agricole. En fait, on a sept MRC dans la région de l'Estrie et 40 % de notre agriculture est dans la MRC de Coaticook. Il faut donc comprendre qu'il puisse s'exercer, malgré tout, une certaine pression de déboisement.

3440 Mais si on calcule 400 hectares, qui peut correspondre à peut-être deux entreprises ou trois entreprises sur un total de 400 entreprises agricoles dans cette MRC-là, ça demeure quand même, au moment où on se parle, relativement faible.

LA PRÉSIDENTE :

3445 Monsieur a parlé d'un verger. Est-ce que vous êtes au courant de cette situation? Monsieur Ferron?

M. ÉRIC FERRON :

3450 Pas vraiment. Je vous dirais, on ne gère pas ça via notre règlement de contrôle intérimaire actuellement, et on n'a pas non plus de données sur ce type d'activité-là, malheureusement.

3455 **LA PRÉSIDENTE :**

Et vous, monsieur Jubinville, êtes-vous au courant?

M. JACQUES JUBINVILLE :

3460 De quoi?

LA PRÉSIDENTE :

3465 Des vergers?

M. JACQUES JUBINVILLE :

3470 Bien, les vergers, pour nous – excusez-moi, madame, ma distraction – les vergers, c'est une production agricole au même titre que toute autre production. Que ce soit des céréales, que ce soit des pommes, que ce soit des petits fruits, c'est une production agricole. Donc, bien entendu, c'est une production considérée au même titre que toute autre production. Ça ne fait pas partie...

3475 En fait, pour nous, ce qui peut se rapprocher de la forêt mais qui est considéré un produit agricole, c'est les érablières, la partie acéricole, bien sûr, production de sirop d'érable; la partie de sapin de Noël, qui est un produit agricole; et, bien entendu tout ce qui touche les

vergers, pommiers particulièrement, c'est aussi un produit agricole. Donc, une production agricole.

3480

M. FRANÇOIS BENOÎT :

Ce n'était pas le sens de la question. La question est que quand on fait du déboisement pour agrandir des terres pour faire de la monoculture de maïs, à un moment donné, on offre certainement, les offres doivent être alléchantes, on laisse partir les vergers pour vendre la terre. C'est ma question.

3485

On peut laisser partir l'érablière aussi, qui est plus ou moins productive, pour vendre la terre. Est-ce que ça, c'est répertorié aussi? Est-ce que ça, dans l'industrie porcine, c'est répertorié comme étant des terres finalement qui n'étaient pas disponibles avant, qui deviennent supplémentaires, où les gens finalement devant cette industrie qui semble être assez payante, merci, vont agrandir et agrandir leur territoire de plus en plus pour faire finalement de la campagne une grande usine à cochons. C'est ça, ma question.

3490

Peut-être que c'est une question que je pourrais laisser en suspens, tiens. Ça serait plus une réflexion.

3495

LA PRÉSIDENTE :

Mais, en fait, les éléments...

3500

M. FRANÇOIS BENOÎT :

Je ne demande pas de réponse.

3505

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur, les éléments de réponse qu'on a eus nous permettent, en tout cas, de dégager ceci. C'est que lorsqu'on regardera les données de déboisement et de reboisement, on ne pourra pas compter ça. Alors, déjà, on a cette information-là, cette indication-là, parce que c'est comptabilisé d'une autre façon.

3510

M. FRANÇOIS BENOÎT :

Merci.

3515

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

Madame Denise Gaudet de l'Union paysanne.

3520

Mme DENISE GAUDET :

Bonjour à tout le monde!

3525

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, madame Gaudet!

3530

Mme DENISE GAUDET :

Je voudrais poser une question à partir de la lettre que monsieur Boisclair vous a envoyée, c'est-à-dire a envoyé au Bureau d'audiences publiques pour la formation du BAPE sur la production porcine.

3535

LA PRÉSIDENTE :

La lettre datée du 3 juillet?

3540

Mme DENISE GAUDET :

La lettre datée du 3 juillet.

LA PRÉSIDENTE :

3545

D'accord.

Mme DENISE GAUDET :

3550

Alors, j'extraits un paragraphe:

**La Commission devra établir le cadre de développement durable de la production porcine, soit en tenant compte à la fois des aspects économiques, sociaux, et environnementaux. Elle devra aussi examiner les modèles de production présents au Québec, en regard de leurs forces et faiblesses, ainsi que des impacts sur le milieu rural, agricole et sur le secteur de la transformation.*

3555

À cette fin, la Commission devra plus spécifiquement proposer un ou des modèles de production favorisant une cohabitation harmonieuse des activités, en considérant les conditions propices au développement de la production porcine dans le respect de l'environnement.+

3560

Je voudrais demander à la Commission, aux commissaires, si vous vous êtes penchés sur la signification du mot *modèles*. Ce que le ministre vous demande, c'est de vous pencher, c'est-à-dire, vous devrez plus spécifiquement proposer un ou des modèles de production favorisant, etc. Bon, moi, c'est le mot *modèle* sur lequel j'ai accroché, parce qu'il peut être

3565 interprété de toutes sortes de façons. Sûrement pas quelque chose dans le sens qu'on devrait
avoir tous le même modèle, puisque c'est *un ou des modèles*, c'est-à-dire quelque chose à
suivre.

3570 Mais vous autres, est-ce que, rendu actuellement où on en est, ça fait quand même un
certain temps que c'est commencé, la Commission, est-ce que vous avez discuté ça, puis est-
ce que vous pouvez me dire un peu qu'est-ce que vous mettez là-dedans, dans ce mot-là?

LA PRÉSIDENTE :

3575 Alors, je peux vous dire qu'à ce jour, on a effectivement soulevé la question de
l'importance de bien définir ce qu'on entendra par *modèle*. On est en public presque tout le
temps, alors on a très peu de réunion. Ça, je peux l'admettre. On est avec vous presque tout le
temps.

3580 **Mme DENISE GAUDET :**

Nous aussi.

LA PRÉSIDENTE :

3585 Oui. Donc, c'est une réflexion qui est en train de se faire et on n'a pas arrêté de
définition à l'heure où on se parle, mais c'est évident que dans le rapport, ce sera bien défini et
on cernera bien ce qu'on entend par *modèle*.

3590 **Mme DENISE GAUDET :**

Mais ce n'est pas tout à fait ça, ma question. Ce n'est pas ce que vous mettez dans le
modèle.

3595 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, la définition qu'on va retenir comme *modèle*? Qu'est-ce qu'un modèle?

Mme DENISE GAUDET :

3600 C'est-à-dire que, moi, je traduirais ça, ma question, dans: quels éléments vous allez
mettre dans le modèle? Qu'est-ce que c'est qui va faire que... parce que, actuellement, on peut
dire, bon, il faut que ce soit bon pour l'environnement, pour la santé, des grands principes.
Mais si on veut mettre de façon un peu opérationnelle le mot *modèle*, il soutient autre chose. Il
3605 va falloir qu'il soit plus concret, plus spécifique, en partant d'un certain nombre de principes
qu'on connaît déjà finalement, des grands axes.

3610 Alors, je me demandais si, vous autres, en vous parlant de façon informelle ou tout ça, si vous en êtes arrivés actuellement, un peu, à mettre un certain nombre d'éléments qui vont pouvoir s'appliquer à l'ensemble de la production, au développement durable de la production porcine.

LA PRÉSIDENTE :

3615 Je vous répète ce que j'ai dit. Si mes collègues veulent intervenir, ils interviendront. Mais je vous répète ceci, c'est qu'on est à réfléchir à la définition de ce que c'est qu'un modèle, d'accord?

Mme DENISE GAUDET :

3620 D'accord. Nous aussi.

LA PRÉSIDENTE :

3625 D'abord, il faut s'entendre là-dessus. Et, une fois qu'on s'entendra là-dessus, bien, on pourra proposer des choses bien concrètes en regard des modèles. Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3630 Vous semblez, madame, avoir des idées assez précises sur qu'est-ce qu'on devrait concrètement mettre dans la définition d'un modèle. Or, comme nous sommes une commission du Bureau des audiences publiques et nous sommes à l'heure actuelle dans la phase qui précède immédiatement les audiences, on va entendre tout le monde bientôt, alors on espère beaucoup que les gens nous aideront à donner un contenu concret au mot *modèle*.

3635 Ce qui ne veut pas dire qu'entre-temps, on ne s'en parle pas entre nous, mais je pense que jusqu'à la fin, nos délibérations internes, je pense que vous en verrez le résultat dans le rapport. Mais, entre-temps, on est très intéressé à ce que les gens qui ont des idées sur ce qu'on devrait entendre par ça, on est très intéressé à les entendre.

3640 **LA PRÉSIDENTE :**

3645 Et, s'ils ont des suggestions concrètes qui s'y raccrochent, également on est intéressé à vous entendre là-dessus. Ce n'est pas un exercice, il faut comprendre, madame Gaudet, ce n'est pas un exercice qu'on fait en vase clos, dans notre bureau, puis on va proposer quelque chose. On le fait avec le public, avec l'aide du public. On nous a demandé de consulter également sur la question. Alors, ce n'est pas quelque chose qu'on fait en vase clos.

3650 C'est un exercice qui est, à mon avis, très démocratique, parce qu'on entend tout ce qui se dit sur la question, puis on pourra appuyer nos recommandations à la lumière de ce qu'on aura entendu.

Mme DENISE GAUDET :

3655 Merci. Ma deuxième question, c'est sur le document qui a été déposé par monsieur Baril à Chicoutimi. Le document qui est intitulé: *Document transmis au BAPE par le gouvernement*. Ma question, c'est: est-ce que vous faites une différence entre le ministre qui vous transmet une lettre et le gouvernement qui vous transmet un document?

3660 **LA PRÉSIDENTE :**

 La Commission fait une très nette distinction entre un ministre et un gouvernement. Et peut-être, je ne veux pas débattre de cette question-là longtemps, je veux juste vous rappeler que la Commission a émis un avis à la suite de ça...

3665

Mme DENISE GAUDET :

 Je l'ai lu.

3670 **LA PRÉSIDENTE :**

 ... et la Commission s'en tient à cet avis.

Mme DENISE GAUDET :

3675

 Donc, vous avez répondu au ministre.

LA PRÉSIDENTE :

3680 On a répondu au document qu'on a reçu.

Mme DENISE GAUDET :

3685 C'est parce que dans ce document-là, que je n'ai pas fini d'analyser, que je n'ai pas fini de lire...

LA PRÉSIDENTE :

3690 Lequel? La réponse ou...

Mme DENISE GAUDET :

3695 Non, non. Non, non. Le document transmis au BAPE par le gouvernement, le gouvernement qui est composé de plusieurs ministères, d'après ce que j'ai compris.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3700 **Mme DENISE GAUDET :**

3705 Plusieurs ministères qui se sont mis ensemble. Alors, je me suis dit: quelle sorte de liberté vous avez considéré que vous aviez encore, à partir d'une analyse aussi détaillée de ce que le gouvernement veut entendre. Et, en plus, des immenses, il y en a je ne sais pas combien d'expressions qui disent: le gouvernement souhaite. Le gouvernement aimerait voir. Le gouvernement vous demande. Le gouvernement fait ci. Le gouvernement fait ça. C'est presque péremptoire. Est-ce que vous considérez que vous avez la liberté de passer à côté de ça?

3710 **LA PRÉSIDENTE :**

3715 On a toute la liberté que nous accorde, comment je pourrais dire, notre Code de déontologie, que nous accorde l'exercice, le mandat qui nous a été confié à nous. Depuis le début, on est tous des gens qui sont indépendants du gouvernement. Je n'ai pas de lien avec le gouvernement, mes collègues non plus. On nous a confié un mandat et on compte le livrer, le remettre en bout de piste. Et, je ne me sens pas attachée par ce document-là.

3720 Notre réponse, on l'a fournie dans l'avis qui accompagne ce document. Alors, moi, je peux vous garantir que je ne me sens pas attachée d'aucune façon. Et, je n'en suis pas à mon premier mandat au Bureau d'audiences publiques. Je ne me suis jamais sentie attachée. J'ai livré ce que j'avais entendu, ce que j'ai analysé, les conclusions de mon enquête. C'est comme ça que je procède. Et c'est comme ça que l'on procède dans le cadre de cette Commission.

3725 **Mme DENISE GAUDET :**

Mais je vais vous donner rien qu'un exemple. Ce document-là vous demande d'aller chercher des expériences à l'intérieur du pays. Ça revient à plusieurs reprises. Est-ce que vous avez eu un budget pour aller à l'extérieur du pays?

3730 **LA PRÉSIDENTE :**

J'ai eu un budget. On ne m'a pas dit quoi faire avec.

Mme DENISE GAUDET :

3735

Mais est-ce qu'il serait possible d'aller à l'extérieur du pays? Parce qu'on sait très bien que quand on fait partie d'une commission comme celle-là, c'est très différent, le terrain et le papier. Ce qu'on tire des deux possibilités, c'est vraiment différent. Mais ce n'est pas seulement une fois qu'on vous demande de tenir compte des expériences.

3740

Et, ce que j'ai entendu – peut-être qu'il y a des choses qui m'ont échappé – ce que j'ai entendu, c'est que c'est la Coopérative fédérée, avec monsieur Lafleur, qui est venu nous faire le compte rendu de sa visite en Bretagne et au Danemark et, le reste, c'est sur papier, c'est sûr. Et s'il insiste, parce qu'il n'insiste pas, le gouvernement, c'est seulement une fois dans ce document-là, et je me demandais si vous aviez eu un budget spécifiquement pour répondre à ça.

3745

LA PRÉSIDENTE :

3750

La Commission l'a annoncé dès le départ, dès le début, on a eu 2 M\$ pour réaliser notre mandat. C'est ce qu'on a. Alors, on essaie de gérer à l'intérieur de cette enveloppe le mandat qu'on nous a confié. Et, c'est la Commission qui est libre de gérer cette commission, afin d'en arriver à remettre au ministre une réponse aux trois éléments que vous avez soulevés tantôt et qui étaient contenus dans la lettre du 3 juillet.

3755

Mme DENISE GAUDET :

3760

Je vais vous dire pourquoi je pose la question. C'est que, moi, j'ai fait partie d'une commission dans le domaine de l'éducation sur la prospective et l'innovation en éducation. Et, nous aussi, on avait eu un budget. Et, notre façon a été d'aller voir aux États-Unis, en Europe partout, les cinq personnes concernées. Et quand on est revenu, on a brassé les idées de tout ce qu'on avait vu et on a vraiment conclu un certain nombre de choses. Ça fait vingt ans. C'est en train de se mettre en place, la réforme de l'éducation. Alors, il faut être patient quand on fait des commissions. Ça, je pense que vous le savez.

3765

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3770 **Mme DENISE GAUDET :**

Bon! Mais ce que je trouve, c'est que ça m'apparaît une différence essentielle quand on voit les choses et puis quand on les lit sur papier.

3775 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Donc, vous nous suggérez d'aller faire un tour à l'extérieur.

3780 **Mme DENISE GAUDET :**

Oui. Vraiment. Vraiment, parce que je trouve que les pauvres personnes qui sont des ministères, puis qui se font bombarder de questions subites, constamment, c'est très compréhensible qu'ils ne puissent pas répondre tout de suite aux questions. Mais ce que vous auriez comme bagage, moi, selon moi, étant donné que...

3785

LA PRÉSIDENTE :

3790 Vous savez, madame Gaudet, à la suite de cette première partie, on va faire un bilan et on va en arriver à un certain nombre de constats sur ce qu'on a, puis sur ce qu'on n'a pas, puis sur ce qui serait souhaitable d'aller chercher. Alors, on prendra une décision à ce moment-là.

3795 On a toute la liberté voulue pour réaliser le mandat qu'on a. C'est sûr qu'on a un budget qui est fixé à 2 M\$, mais on a la liberté voulue de l'exercer comme on l'entend. Il n'y a personne qui nous a guidés pour dire: *Voici. Vous allez procéder de telle, telle façon.+ C'est la Commission qui a décidé du mode de consultation qu'elle allait adopter.

3800 Et, il faut vous rappeler aussi que la Commission a commencé avec aucun document, aucune politique, avec absolument rien. Il fallait la bâtir, cette connaissance-là. On s'emploie à la bâtir. C'est répétitif parfois d'une région à l'autre. On entend les mêmes choses, mais on entend aussi des choses différentes. On a de l'information. L'information se raffine de plus en plus.

3805 Alors, il faut, à la fin de l'exercice, faire un bilan de tout ça, puis voir qu'est-ce qu'on a comme information et qui est suffisante, et puis là où il y a des carences, puis qu'est-ce qu'on doit faire pour aller chercher cette information. Alors, les décisions se prendront à ce moment-là.

3810 Par ailleurs, il y a sûrement, dans l'ensemble des mémoires que la Commission va recevoir, une mine d'informations fort intéressantes aussi qui va être remise à la Commission. Il ne faut pas négliger cet aspect-là. On peut, là encore, obtenir beaucoup, beaucoup d'informations sur le secteur. Et la Commission ne fait pas juste recevoir, elle va échanger. On va échanger avec les personnes qui vont déposer leur opinion sur la question.

3815 Alors, c'est tout cet ensemble-là, puis le bilan, les constats qu'on fera à la fin de la première consultation, qui est plus une consultation où on vous permet de poser des questions, mais en même temps il se dégage des préoccupations, c'est à la lumière de tout ça qu'on va pouvoir décider de qu'est-ce qu'on fera d'autre pour améliorer la connaissance du secteur porcin ou de différents aspects, tel la cohabitation, tel tous les impacts sociaux, et autres.

3820 **Mme DENISE GAUDET :**

3825 Mais c'est parce que vous savez ce qu'on a eu comme rapport de monsieur Lafleur sur la visite au Danemark. Ça fait plusieurs parties de journaux du Danemark qu'on a, qui sont vraiment très différentes. On est en train de les faire traduire parce qu'il n'y a pas grand monde qui parle cette langue-là ici, mais je trouve que si ce sont d'autres personnes qui vont chercher d'autre chose, ça peut être différent quand une autre portion de personnes va chercher autre chose. Et si vous avez seulement une partie de ça, bien, c'est à mettre en cause. C'est à mettre en cause et peut-être en doute.

3830 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, ce que l'on recherche, cette Commission, c'est de livrer le rapport le plus complet possible, à l'intérieur du délai qui nous est fixé, du budget qui nous est fixé, mais avec la meilleure volonté du monde.

3835 **Mme DENISE GAUDET :**

Merci.

3840 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Gaudet.

3845 On va ajourner pour l'heure du souper et on reprend à 7 h 30. Les personnes déjà inscrites conservent leur droit de priorité à poser des questions. Merci.

3850 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3855

ET J'AI SIGNÉ:

3860

LISE MAISONNEUVE, s.o.